

3293026

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 29/06/2018
Retour Préfecture : 02/07/2018



CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 24 mai 2018

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 24 mai 2018

1 - Délégations de vote.....	4
2 - Désignation des secrétaires de séance.....	5
3 - Communications du maire.	5
34 - Vœu. Questions orales.	5
4 - Procès-verbal de la séance du 12 avril 2018. Approbation.....	15
5 - Décisions du Maire. Compte-rendu.	15
6 - Action d'animation et de promotion. Association Canine Territoriale Nord de la Picardie. Subvention. Année 2018.	15
7 - Action d'animation et de promotion. Histoire et Traditions Amiénoises. Subvention. Année 2018. Convention.....	15
8 - Restructuration de l'îlot des Coursives. Avenue de la Commune de Paris. Autorisation de déconstruction de la passerelle de Saintonge.	16
9 - Centre Commercial Marivaux. Acquisition 3 locaux commerciaux.	18
10 - Maison du Cil. Acquisition de 8 logements locatifs situés rue Marc Sangnier. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie d'emprunt. Convention.....	21
11 - Maison du Cil. Construction d'un projet de 52 logements collectifs (39 PLUS et 13 PLAI). Allée du Coteau. Participation financière. Convention.	21
12 - SIP. Construction de 51 logements situés ZAC Paul Claudel (lot D4). Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie d'emprunt. Convention.	21
13 - SIP. Construction d'un logement individuel (1 PLUS) et acquisition-amélioration de deux logements (2 PLUS) situés ZAC Renancourt. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie d'emprunt. Convention.....	22
14 - ZAC Vallée des Vignes. Rétrocession de parcelles. Société Hexagone Développement Immobilier.....	22
15 - Subventions Enfance et Jeunesse. 1ere répartition. Année 2018.....	22
16 - CAF de la Somme. Aide au fonctionnement des centres de séjours. Convention 2018-2020.	24
17 - CAF de la Somme. Aide au fonctionnement des structures d'accueil de loisirs sans hébergement. Convention 2018-2020.	24
18 - Boulevard de Strasbourg. Sécurisation de la traversée piétonne. Convention....	25
19 - CAF de la Somme. Habilitation informatique RAM pour la mise en ligne des disponibilités des places d'accueil des Assistant (e) s Maternel (le) s de la Ville d'Amiens. Convention.....	26
20 - Règlement de fonctionnement des crèches municipales. Révision.	26
21 - Marché des créateurs d'objets d'art. Jardin Dufaux. Mise en place.	28
22 - École Jean-François Lesueur. Réfection de la toiture et des chéneaux ainsi que de l'isolation des combles. Autorisations Administratives.	30
23 - École Maternelle Saint Germain. Réfection de la toiture et mise en place d'une isolation. Autorisations Administratives.	31

24 - Espace citoyenneté. Subventions aux associations. 1^{ère} répartition. Année 2018.	31
25 - Mise à disposition d'un local au profit de l'association du comité de quartier Montières. Convention. Approbation.....	33
26 - Centre commercial Marivaux. Station de distribution de carburant. Permis de démolir.....	33
27 - Accueil Réseau d'Assistantes Maternelles (RAM). Travaux de mise en conformité et de sécurisation du logement 29 rue Condorcet. Autorisations administratives.	34
28 - École maternelle Jacques Prévert. Remplacement des faux plafonds et de l'éclairage. Autorisations administratives.....	34
29 - École maternelle Jean Macé. Traitement de l'accessibilité intérieur et extérieur du bâtiment. Autorisations administratives.	35
30 - École primaire La Neuville B. Travaux d'aménagement du local ménage et rénovation thermique des menuiseries de l'école. Autorisations administratives.....	35
31 - Changement de dénomination de l'école élémentaire "annexe IUFM".....	35
32 - École maternelle Chemin des Plantes rue des Quatre Lemaire. Ravalement des façades. Autorisations administratives.	37
33 - École maternelle Réaumur. Travaux de fermeture et d'aménagement du préau. Autorisations administratives.	37
34 - Vœu. Questions orales.	37

La séance est ouverte à 18 h 14.

MME FOURÉ : Mes chers collègues, je vais vous demander de prendre place s'il vous plaît.

Madame CABURET, avons-nous le quorum ? Je pense que oui.

MME CABURET-DANIEL : Oui.

MME FOURÉ : On a le quorum. Je n'ai pas ma petite cloche. Ce n'est pas grave, ne cherchez pas ! Je trouve ça beaucoup plus sympa avec ma clochette. Merci beaucoup !

La séance est ouverte.

Je trouve que c'est plus agréable que de simplement annoncer la séance.

Mes chers collègues, je vous demande de prendre place pendant que le public s'installe et de, s'il vous plaît, faire le silence pour qu'on puisse démarrer.

Avant de commencer notre séance, je vous signale que vous trouverez, sur votre pupitre, le guide touristique de la Somme édité, comme chaque année, par le Comité départemental du tourisme. Je suis certaine qu'il accompagnera évidemment vos projets de sorties dans notre beau département tant ce guide est bien conçu ! Je remercie les services du conseil départemental de la Somme qui ont bien voulu nous en faire bénéficier ce soir.

Je vous signale également que nous avons parmi nous Madame PARISOT, de France 3, qui est présente – elle peut juste se signaler en levant la main –, de manière à ce que vous soyez au courant que Madame PARISOT travaille sur un reportage sur Amiens. Elle a souhaité assister, ce soir, à notre conseil. Elle prendra peut-être quelques photos au hasard de nos débats, donc on va la laisser évidemment faire son travail comme elle l'entendra. C'est France 3 national naturellement. J'avais dit France 3. Je n'avais pas dit France 3 Picardie, donc c'était France 3 national bien entendu.

1 - DÉLÉGATIONS DE VOTE.

MME FOURÉ : J'ai reçu des délégations de vote :

Jean-Yves BOURGOIS	nne pouvoir à	me Brigitte FOURÉ
me Catherine GARDEZ	nne pouvoir à	Vladimir MENDES-BORGÈS
me Raïfa MAKDASSI	nne pouvoir à	Pascal FRADCOURT
me Florence RODINGER	nne pouvoir à	Patrick PIGOUT
me Annie VERRIER	nne pouvoir à	me Nathalie LAVALLARD
Marc FOUCAULT	nne pouvoir à	me Nathalie LE CLERCQ
me Nathalie DEVÈZE	nne pouvoir à	me Marie-Hélène BOUCHEZ
Pierre SAVREUX, jusqu'à son arrivée	nne pouvoir à	me Chantal MODESTE
me Sonia HAMADI, jusqu'à son arrivée	nne pouvoir à	Hubert DELARUE
me Pascaline ANNOOT	nne pouvoir à	Jacques LESSARD
Yves DUPILLE	nne pouvoir à	me Marie-Claire BOUVET

MME FOURÉ : Je vous précise que Jean-Yves BOURGOIS n'est pas là ce soir parce qu'il est, lui, resté à la session du conseil régional dans laquelle je siégeais il y a encore un peu plus de 2 heures, enfin le

temps de faire la route, enfin plus exactement le temps de sortir de Lille, ce qui est une galère quelle que soit l'heure et quel que soit le jour, à la différence de l'entrée dans Amiens qui n'a pas posé de problème. Je le dis au passage parce que c'est juste anecdotique.

Jean-Yves BOURGOIS est resté bien sûr en session du conseil régional parce que je vous rappelle que ce soir, à l'issue de la séance du conseil régional, va être voté un vœu, va être proposé au vote en tout cas un vœu sur le maintien de deux rectorats : un à Lille et un à Amiens. Donc évidemment, il était important qu'un élu d'Amiens soit présent au moment de ce vote. J'y reviendrai dans quelques instants.

Y a-t-il d'autres pouvoirs qui circulent ? Non. Très bien !

DONT ACTE

2 - DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE.

MME FOURÉ : C'est la désignation des secrétaires de séance. Monsieur MONTIGNY, êtes-vous d'accord ? Merci. Monsieur DÉCLE est également d'accord. Il en est ainsi décidé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

MME FOURÉ : Je vous informe que j'ai reçu un vœu et quatre questions orales. Ainsi qu'on l'a envisagé lors de la réunion avec les présidents de groupe, je propose que le vœu, compte tenu de son importance, soit étudié en début de séance. Les questions orales, elles, seront traitées en fin de séance comme il est d'usage. Donc, je passe tout de suite au vœu.

DONT ACTE

34 - VŒU. QUESTIONS ORALES.

MME FOURÉ : C'est un vœu pour le maintien du rectorat à Amiens. Je vous lis ce vœu et puis ensuite je le commenterai et puis évidemment chacun de ceux qui voudront prendre la parole pourra le faire librement.

Un rapport remis au ministre de l'Éducation nationale et à la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation portant sur la réorganisation territoriale des services déconcentrés, préconise la fusion des rectorats de manière à ce qu'ils correspondent aux 13 régions académiques des 13 régions métropolitaines.

Cela se traduirait par la suppression du rectorat d'Amiens, contrairement aux engagements pris par les gouvernements et encore récemment par les services du Premier ministre, auprès des élus d'Amiens, puisqu'en effet Alain GEST et moi avons été reçus récemment par plusieurs membres du cabinet du Premier ministre et nous avons abordé notamment ce sujet.

Si ces préconisations devaient être suivies par le gouvernement, elles constitueraient un grave manquement à la parole de l'État.

Alors même que la préfecture de région et les agences et organismes d'État, comme l'ARS et l'INSEE, sont déjà concentrés à Lille, rien ne justifie d'y adjoindre le rectorat.

Le ou la recteur(e) ne dépend en effet pas de l'autorité du préfet. De plus, chancelier des universités, il est lié à l'existence d'universités de plein exercice. Ce n'est pas un hasard si le premier recteur de l'académie d'Amiens, Robert MALLET, a été aussi celui qui a initié l'Université de Picardie.

Au-delà, le ou la recteur(e) et ses services sont des interlocuteurs quotidiens de la communauté éducative, dont l'éloignement ne pourrait que nuire à l'exercice du service public et nourrir le sentiment d'injustice et d'abandon territorial déjà partagé par nombre de nos concitoyens.

Dans ces conditions, le conseil municipal :

- Demande le maintien d'un rectorat de plein exercice, tant en termes de pouvoir de décision que de moyens à Amiens au même titre,
- Souhaite la localisation à Amiens du recteur de la région Haut-de-France, si le gouvernement retenait le principe de 13 rectorats. Par sa situation géographique, Amiens se situe en effet au cœur de la communauté éducative de la région. Ce choix ne constituerait pas un précédent puisque le rectorat de la région PACA se trouve à Aix-en-Provence et non à Marseille,
- S'engage auprès de l'ensemble du personnel du rectorat d'Amiens à tout mettre en œuvre afin que le rectorat soit non seulement maintenu dans toutes ses fonctions et prérogatives mais que son rôle essentiel soit reconnu et préservé,
- Enfin s'agissant d'un sujet majeur d'équilibre institutionnel et d'aménagement du territoire, il en appelle au président de la République et demande qu'il reçoive une délégation conduite par le maire d'Amiens et le président d'Amiens Métropole.

Voilà le vœu qui va être soumis à votre vote.

Je précise que j'avais souhaité émettre un vœu sur ce sujet extrêmement important et le soumettre au conseil municipal ce soir. J'en ai parlé lors de la réunion que j'ai eue avec les présidents de groupe hier. Dans la mesure où je souhaitais que nous aboutissions à un vote unanime, j'ai proposé que les groupes modifient au besoin le projet que je leur avais soumis. Ça a été le cas. Donc le vœu qui vous est présenté n'est pas le vœu que vous aviez reçu initialement dans vos documents. Le vœu modifié vous a été envoyé normalement cet après-midi et il est le résultat, donc, du travail mené notamment par René ANGER qui a préconisé un certain nombre de modifications que j'ai acceptées bien volontiers parce qu'elles allaient tout à fait dans le sens que nous souhaitons.

Je voulais peut-être préciser que ce rapport, qui a été déposé lundi de la semaine dernière sur le site du ministère de l'Éducation nationale, est arrivé un peu comme un coup de massue sur notre tête parce que rien ne permettait d'imaginer qu'on allait une nouvelle fois avoir des menaces de cette nature sur la ville d'Amiens !

Je vous rappelle que l'État a décidé la fusion des régions. L'État a décidé que la capitale régionale serait Lille et pas Amiens. L'État a ensuite décidé que sur la douzaine de directions régionales qui sont sous son autorité, seules deux (l'agriculture, l'alimentation, la forêt, la cohésion sociale, la jeunesse et les sports) resteraient à Amiens et que toutes les autres directions seraient à Lille, ce qui n'est pas du tout conforme à l'équilibre Lille-Amiens parce que je vous rappelle qu'en termes de poids de population comme en termes de nombre de fonctionnaires, le rapport démographique, c'est un tiers pour l'ex-région Picardie et deux tiers pour l'ex-région Nord-Pas-de-Calais. Tout ceci a été décidé en 2015, puis en 2016, et là de nouveau il nous arrive cette menace.

J'ajoute qu'il y a quelque temps il y avait également la menace, que nous avons aussi abordée ici évidemment, de la fusion des cours d'appel au profit... Alors je ne vais même pas dire au profit de la cour d'appel de Douai, c'était plutôt au profit de la cour d'appel de Lille, parce qu'à Douai il n'y avait pas la place pour permettre aux deux cours d'appel de Douai et d'Amiens de siéger ensemble.

Et donc Madame BELLOUBET, garde des Sceaux, s'est très vite rendue à l'évidence que le bon sens imposait de conserver deux cours d'appel distinctes, puisqu'en effet la cour d'appel de Douai, en termes de flux de dossiers, est la 3^e cour d'appel la plus importante de France. La cour d'appel d'Amiens est, quant à elle, la 11^e. Donc si on veut qu'il y ait 13 cours d'appel en France, je ne vois pas pourquoi il faudrait faire fusionner la 3^e et la 11^e.

La garde des Sceaux s'est rendue à l'évidence et a décidé de ne pas fusionner les cours d'appel. La décision a été rendue il y a quelques semaines et donc nous avons vu passer cet orage et nous espérons que c'était la dernière mauvaise nouvelle qui nous pendait au-dessus de la tête.

Or, nous avons appris d'une manière tout à fait fortuite que ce rapport, rédigé par trois inspecteurs généraux de l'Éducation nationale, avait été rendu en mars de cette année et avait été publié sur le site du ministère de l'Éducation nationale lundi soir de la semaine dernière.

Le fait que ce rapport soit publié sur le site du ministère de l'Éducation nationale lui donne un certain poids évidemment et laisse à penser que... comment puis-je dire les choses... qu'au moins un lobby puissant milite en faveur de la fusion des rectorats pour aboutir à 13 rectorats en France.

Or, rien ne permet d'imposer ce mécanisme puisqu'on voit bien qu'on a un nombre de jeunes extrêmement important. La région Hauts-de-France est la région la plus jeune de France. La ville d'Amiens est la ville de plus de 100 000 habitants la plus jeune de France. Vraiment rien ne permet de comprendre pourquoi on ferait fusionner ces deux rectorats !

Évidemment, on garderait une partie du personnel en place à Amiens, mais tous les centres de décision seraient à Lille et c'est ça qui est dramatique parce qu'on voit bien le poids de la technocratie, je vais dire, pour aller toujours vers plus de jacobinisme, plus de centralisme, que ce soit à l'intérieur de l'État ou que ce soit au sein de notre région. Et donc ça nous paraît juste absurde. Il n'y a aucun argument qui est avancé pour justifier cette mesure, si ce n'est le dogme qui consiste à dire : puisqu'il y a 13 régions, il faut qu'il y ait 13 rectorats.

J'ajoute que la décision devrait être prise assez rapidement puisqu'on nous annonce que la décision pourrait être prise dès le mois de juin de cette année sur le principe et que le temps que les choses se fassent, ce serait pour une mise en œuvre à l'horizon 2020, donc très vite.

Et là évidemment, je ne peux pas m'empêcher de penser que 2020, c'est justement l'année – je ne vais pas parler de renouvellement électoral parce que ce n'est vraiment pas le propos, on est bien au-dessus de ces questions-là – où pour la première fois une ville française va être Capitale européenne de la jeunesse et ça va être Amiens.

Donc, imaginer que l'année où Amiens deviendra la première ville française Capitale européenne de la jeunesse, on lui fasse le mauvais coup de lui supprimer son rectorat, moi, ça me paraît vraiment totalement absurde, incohérent, unimaginable ! Je ne sais pas quel terme utiliser.

Donc c'est la raison pour laquelle il m'a semblé important, évidemment en accord plein et entier avec tous les présidents de groupe de cette assemblée, de présenter un vœu et de marquer fortement notre position sur le sujet.

J'ajoute que le conseil régional va voter un vœu dans le même sens, sauf qu'évidemment, et naturellement, la région va préciser qu'elle veut absolument conserver deux rectorats : un à Lille et un à Amiens. On ne va pas non plus demander aux personnes du Nord-Pas-de-Calais de se faire hara-kiri. Il faut être logique et lucide.

Et j'ajoute que selon toute vraisemblance, le président du conseil général va présenter aussi un vœu dans le même sens que le nôtre lors de la prochaine commission permanente qui va siéger dans quelques semaines, je pense, début juin, puisque la prochaine session du conseil général a lieu, elle, fin juin. Ça nous a paru trop tardif.

Voilà ce que je pouvais vous annoncer et vous indiquer en préambule de cette discussion et je passe la parole à René ANGER, qui me l'a demandée.

M. ANGER : Merci Madame le Maire.

Il est important en effet que nous soyons rassemblés pour arrêter cette nouvelle atteinte à notre ville et ce non-respect de la parole de l'État.

Effectivement, parmi les équilibres fragiles, et déjà très peu favorables à Amiens, des conséquences de la réforme territoriale, le rectorat devait rester ici.

Alors pourquoi 13 ? Effectivement pourquoi 13 rectorats pour 13 régions ? Est-ce que des compétences nouvelles auraient été données aux conseils régionaux qui justifient des relations quotidiennes avec les rectorats ? À ma connaissance, non. Les régions sont compétentes sur la construction et l'entretien des lycées. Il n'y a pas eu de modification substantielle depuis quelques années qui justifierait un lien étroit entre le recteur chancelier et le président du conseil régional, voire le préfet de région qui n'a pas vu non plus ses compétences renforcées en la matière et pour cause, on le dit dans le vœu : le recteur ne dépend pas du préfet. Je pense que peu de nos concitoyens le savent : le recteur est un haut fonctionnaire autonome. Il est autonome parce qu'il a par ailleurs la responsabilité des universités et que les universités ont, dans ce pays, une autonomie et c'est bien heureux.

Et c'est le deuxième point sur lequel je voulais intervenir. Le fait de supprimer le rectorat d'Amiens augurerait mal du statut de notre université. Effectivement, historiquement, l'histoire de la constitution de cette région et de cette académie est liée à la constitution de l'université de Picardie Jules Verne, qui s'appelait à l'époque Université de Picardie, par un personnage qui est le recteur MALLET. Et donc il me paraît dangereux de ne pas souligner le risque que porterait notre université, qui risquerait assez facilement de devenir une université périphérique des universités lilloises si on devait tout regrouper dans cette folie de centralisation sous couvert d'une fausse décentralisation. Donc, cette démarche est dangereuse pour notre ville et en plus elle n'est pas évidente.

Il y a d'ailleurs une coquille dans le texte parce qu'à un moment donné, je ne sais plus à quel moment c'est, il y avait une introduction et il n'y avait pas de suite sur le... En gros, c'est quand on demande le maintien d'un rectorat. J'avais imaginé une illustration et puis comme c'était trop long, je ne l'ai pas fait. Donc là, je vais pouvoir le faire. C'est qu'en fait il existe depuis fort longtemps des régions, comme la région Rhône-Alpes-Auvergne, qui était Rhône-Alpes, avec plusieurs académies, puisqu'en fait on avait Grenoble et Lyon. Chacun sait aussi qu'il y a plusieurs académies en Ile-de-France et il y a notamment l'académie de Versailles. Donc on voit bien qu'on a pu fonctionner pendant des années avec des préfets de région et des conseils régionaux et plusieurs académies

sans que cela ne pose de difficulté. Et par ailleurs, sur les exemples de non-localisation du rectorat au siège, on a aussi – mais là il n'y a qu'un rectorat – Aix-en-Provence que beaucoup connaissent.

Pour toutes ces raisons, il me paraît à la fois juste, raisonnable et vital de nous mobiliser et je pense que c'est pour ça que je proposais qu'au-delà du maire d'Amiens et du président d'Amiens Métropole, on puisse imaginer une délégation dont on verra plus tard sa configuration. Mais si des grands élus de la région se manifestent pour soutenir notre position, pourquoi ne pas y aller avec eux ? Je pense en particulier au président de région et aux présidents de département, mais aussi aux parlementaires. Certains se sont manifestés ; d'autres, on pourrait peut-être les interroger.

Pour toutes ces raisons, évidemment nous voterons le vœu auquel nous avons un peu contribué.

MME FOURÉ : Pour la bonne information de chacun, je signale qu'évidemment, dès que nous avons eu connaissance de ce rapport, Alain GEST et moi avons publié un communiqué de presse dans lequel nous indiquions que nous demandions un rendez-vous au président de la République. Les contacts ont été pris avec le président de la République la semaine dernière. Je pense que c'est jeudi dernier que nous avons publié le communiqué de presse. À partir de jeudi, on a pris contact avec le cabinet du président.

À l'instant où je vous parle, on n'a pas de date de rendez-vous, ni d'acceptation, ni de refus, mais croyez bien que mon cabinet s'arc-boute sur la position pour qu'on obtienne ce rendez-vous qui est vraiment extrêmement important.

J'ajoute que j'ai envoyé le communiqué de presse que nous avons publié à tous les parlementaires de la Somme, au président du conseil régional, au président du conseil départemental, et également, dans un deuxième temps, aux maires des plus grandes villes de l'ancienne région Picardie, donc Beauvais, Compiègne, Abbeville, j'en oublie quelques-unes, Lens, Saint-Quentin, etc.

Voilà pour votre bonne information.

Je passe la parole à Monsieur BEUVAIN.

M. BEUVAIN : Merci Madame le Maire.

Comme vous et comme René ANGER, on ne peut que s'émouvoir et on ne peut qu'être en colère de cette décision qui va une nouvelle fois fragiliser notre territoire et mettre à mal l'aménagement de notre territoire et déplacer des populations qui normalement devraient vivre et travailler là où elles habitent, là où elles ont construit leur foyer de vie, et donc un rectorat est plus que jamais d'actualité pour l'activité économique de notre région.

Mais en même temps, j'ai envie de dire que si je partage votre émotion, si nous voterons ce vœu des deux mains, il ne faut pas se mentir : les politiques libérales menées par d'autres sont aussi les punitions de politiques libérales que certains dans cette assemblée portent depuis toujours. Et autant il est impossible d'essayer d'appivoiser un piranha qu'il est impossible de dompter les politiques libérales. Et les logiques que vous prônez depuis tant d'années, aujourd'hui elles vous explosent à la figure !

On est en train de dépecer notre territoire et on va le dénoncer parce qu'on apparaît surpris, sauf que moi, je vous invite à la manifestation de samedi prochain, le 26 mai, pour la défense des services publics. Si tout le monde est aussi surpris que nos services publics soient cassés, que les

emplois soient supprimés, que vous dénonciez une régression du service public, quand ce n'est pas sa disparition, il faut être samedi après-midi avec la marée populaire dans les rues d'Amiens pour dire : cette politique libérale qui sacrifie nos territoires, nous n'en voulons plus ! Et là vous mettriez véritablement en adéquation la colère des Amiénois et votre colère à proposer ce vœu ce soir, et qui nous va très bien, dans une posture politique qui épouse un mouvement de citoyens qui est de dire : ça suffit avec les sacrifices, ça suffit avec la régression, ça suffit avec la casse des services publics !

Une casse de ce service public du rectorat en tout cas, qui a été relevée par le SNASUB-FSU, qui juge que ce projet est plus ou moins abouti et qui le juge comme une véritable approche libérale de la fonction publique et de son administration, et que de ce point de vue, son esprit et sa perspective s'inscrivent dans la logique d'une politique d'ensemble du gouvernement dénommée « action publique 2022 », je rappelle, avec la suppression d'emplois et la régression du service public quand ce n'est pas sa disparition !

Madame le Maire, je vous rappelle que nous n'avons jamais prôné ces politiques d'austérité, de régression sociale, de casse des services publics, de suppression des agents ! Jamais ! Nous nous sommes toujours opposés à la soumission de l'éducation aux exigences immédiates de l'activité économique et nous défendons une conception de l'éducation qui prend en compte l'avenir, la vie et l'émancipation des personnes.

Voilà pourquoi j'insiste : à trop vouloir vanter les bienfaits des logiques libérales, on s'expose à la punition ! La punition, elle existe aujourd'hui. Nous espérons qu'avec votre poids de première vice-présidente à la région de Picardie, vous aurez les forces nécessaires pour faire reculer ces politiques pour lesquelles bien souvent vous avez été complice des maux du plus grand nombre des salariés de nos services publics. Mais nous voterons ce vœu bien évidemment, mais cessons de nous mentir !

MME FOURÉ : Donc de la région Hauts-de-France et pas de la région Picardie, c'est juste un lapsus évidemment.

Sur le fond, moi, je voudrais vous dire, Monsieur BEUVAIN, que je souhaite que sur un sujet comme celui-là, on ne polémique pas sur des positions politiques sur lesquelles évidemment nous n'allons pas être d'accord. Je pense que là c'est le bien commun qui est en jeu. Et le bien commun, à l'échelle de notre territoire, c'est que nous soyons tous unis sur un vœu qui nous semble extrêmement important, non pas pour nos petites chapelles respectives, mais qui nous semble extrêmement important pour l'ensemble non seulement d'Amiens mais de toute l'ancienne région Picardie.

Donc je voudrais qu'on fasse une exception à nos querelles politiques et qu'on arrive à se réunir sur ce sujet. Comme vous avez dit que vous alliez voter ce vœu, je vous en remercie bien entendu, mais j'aimerais qu'on reste sur le thème de ce vœu et qu'on ne polémique pas sur des sujets sur lesquels inmanquablement nous n'allons pas être d'accord et qui dépassent évidemment énormément les débats que nous devons avoir dans cette enceinte, dans cette assemblée.

En effet, Monsieur ANGER a raison : la phrase est incomplète, donc c'est « demande le maintien d'un rectorat de plein exercice tant en termes de pouvoir de décision que de moyens à Amiens, au même titre que dans d'autres régions ou que... ». C'est peut-être aussi bien de mettre : « donc demande le maintien d'un rectorat de plein exercice tant en termes de pouvoir de décision que de moyens à Amiens » point. C'est plus simple parce que sinon ça suppose des explications complémentaires qui seraient un peu longues à donner.

Oui, Monsieur ANGER ?

M. ANGER : La région Rhône-Alpes, quand elle n'était pas avec l'Auvergne, etc.

MME FOURÉ : Oui, c'est ça.

M. ANGER : C'est trop compliqué.

MME FOURÉ : Oui. Il vaut mieux rester simple dans le vœu pour que chacun comprenne bien que nous parlons d'Amiens ici.

Mathilde ROY m'a demandé la parole.

MME ROY : Par rapport à ce vœu, je pense qu'effectivement nous ne pouvons tous qu'y souscrire favorablement pour plusieurs raisons.

Nous avons déjà échappé en 2015 à une réforme des académies puisque les mêmes auditeurs, ou tout au moins une partie, avaient déjà travaillé par rapport au fait qu'il puisse y avoir une académie qui puisse être décentralisée en grande région. Et après audition de plusieurs élus sur tout le territoire, en définitive, ça n'avait pas eu lieu.

On voit que, comme l'a dit Madame le Maire, là ça revient avec cette fois la question des rectorats rattachés aux chefs-lieux de région. Pour toutes les raisons que nous connaissons bien, nous ne pouvons qu'y être opposés, en tout cas si ça ne reste pas à Amiens. Pourquoi ?

Parce qu'à Amiens, comme vous le savez, nous avons un fort taux de décrochage scolaire malheureusement. Nous avons aussi une part d'illettrisme qui est assez conséquente et malheureusement elle touche aussi les enfants du département de la Somme. Et pour notre ville, nous avons plus de 60 % des écoles, rappelons-le, qui sont en REP ou REP +.

Sur le plan universitaire, nous avons des universités qui n'ont pas à rougir de par la qualité des enseignements.

Et nous avons également quelque chose d'important qui est un CHU et le CHU, bien entendu, peut aussi mettre en œuvre des formations pour tout un tas de professionnels de santé et d'auxiliaires médicaux et donc l'ensemble des écoles qui en découlent.

Pour toutes ces raisons, ce serait donc préjudiciable que le rectorat ne soit plus forcément sur Amiens.

Il faut aussi évoquer le fait que le nouveau cadre fixé avec ces nouvelles régions a invité à une refonte d'une certaine partie du code de l'éducation et il est notamment écrit dans cette réforme du code de l'éducation que les objectifs des nouvelles régions, depuis 2015, avec la révision du code, prévoient que les recteurs disposent de pouvoirs propres et fixent les orientations stratégiques des politiques requérant une coordination dans des domaines tels que l'enseignement supérieur et la recherche, la lutte contre le décrochage scolaire, le service numérique éducatif et plusieurs formations professionnelles.

On voit donc, pour toutes ces raisons, qu'il convient que nous soyons effectivement mobilisés collectivement pour faire en sorte que le rectorat ne quitte pas Amiens, puisque nous avons un

partenaire identifié de proximité avec lequel nous pouvons dialoguer à chaque fois qu'on a eu l'occasion et qu'on a l'occasion de le faire.

MME FOURÉ : Merci. La parole est à Madame BOUVET.

MME BOUVET : Mes chers collègues, une fois de plus se profile la menace d'un nouveau dépouillement de notre ville. Le rectorat d'Amiens serait menacé de disparition au profit de celui de Lille.

Ne revenons pas sur les précédents dépeçages aux dégâts déjà importants pour notre cité !

Si cette nouvelle fermeture s'avérait, ce serait un nouveau coup dur pour les Amiénois et une nouvelle forfaiture pour nos gouvernants.

Nous ne devons pas laisser faire et, comme l'a dit Madame le Maire, s'il ne doit subsister qu'un seul rectorat, c'est à Amiens qu'il doit être !

Nous voterons donc ce vœu, même si c'est sans illusion, car nous savons bien que ceux d'en haut décident seuls en se moquant bien de ce que pensent ceux d'en bas.

MME FOURÉ : D'accord ! Mais je rappelle qu'on a un précédent qui a été en notre faveur avec la cour d'appel d'Amiens qui a été maintenue. Donc, mon incorrigible optimisme me dit que rien n'est perdu ; qu'il n'y a que les combats qu'on ne veut pas mener qui sont perdus d'avance.

La parole est à Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Oui, merci Madame la Maire.

Écoutez, bien sûr nous voterons ce vœu qui est complètement nécessaire, mais pour nous un peu insuffisant. Je pense qu'il faudra aller au-delà, en termes de mobilisation, et pas simplement être trop gentils comme on l'est parfois.

Vous avez dit ce matin, sur France Bleu Picardie, que les syndicats, enfin que les agents ne pouvaient pas se mobiliser pour des questions de devoir de réserve. Ils l'avaient fait déjà en 2015 avec des syndicats. Les syndicats ont commencé à se mobiliser. Et au-delà, je pense qu'on peut toucher, avec une mobilisation adéquate, la population et tous ceux qui sont concernés par cette nouvelle fermeture d'un service public sur Amiens.

Donc, je ne sais pas. Qu'est-ce qu'on peut faire ? Comment vous imaginez les choses ? Et comment on peut réfléchir ensemble pour aller au-delà de ce vœu symbolique ?

MME FOURÉ : Je vous réponds tout de suite en disant que c'est plus qu'un vœu symbolique puisqu'on demande à être reçus par le président de la République. Je pense que c'est important qu'on ait cette rencontre avec lui pour lui expliquer un certain nombre de choses. Je pense que lui et son épouse connaissent un petit peu la situation amiénoise. Je pense qu'ils doivent être aussi bien au fait du sentiment qui existe ici, notamment depuis 2015, mais pas seulement, que nous sommes terre de... Et d'ailleurs, au moment où on parle, c'est symbolique aussi. Donc le temps se met avec nous, si je puis dire, pour montrer à quel point c'est en effet important et essentiel !

Et donc encore une fois, moi, je pense que l'année où nous célébrons le centenaire d'une Grande Guerre qui s'est déroulée sur notre terre, franchement, je n'ai pas envie qu'on donne l'image que

nous sommes une ville dans laquelle l'État n'a pas confiance, à l'époque même où un certain nombre d'indicateurs sont en train de virer dans le bon sens, puisque comme vous le constatez vous-mêmes, on a eu quelques bonnes nouvelles en matière de développement économique. En matière d'implantation d'entreprises à Amiens, je ne reviendrai pas sur les annonces qui ont été faites et sur celles qui sont encore en cours. On a inauguré, pas plus tard que la semaine dernière, avec d'ailleurs la secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, un hub énergie qui est vraiment une pépite à l'échelle au moins de la France, pour ne pas dire au-delà, en matière de recherche et même de recherche-développement ! Donc c'est vraiment absolument essentiel dans un domaine tout à fait innovant, et on peut multiplier les exemples.

Donc franchement, je pense que ce n'est pas le moment que l'État ne montre pas tout l'intérêt qu'il porte à une terre qui a toujours été une terre loyale, une terre sur laquelle beaucoup de guerres se sont déroulées et une terre qui a donné, excusez-moi, un président de la République aussi.

Benoît MERCUZOT a la parole.

M. MERCUZOT : Merci Madame le Maire.

Effectivement, le débat est important parce qu'on parle, a priori, de politique éducative et les uns et les autres ont eu raison de rappeler le rôle du recteur, par exemple, en matière de décrochage scolaire, où René ANGER a eu raison de souligner le lien étroit qui existait jusque-là entre la présence d'un recteur et la présence d'une université, j'ose dire, de plein exercice.

En réalité pour autant, on parle certes de politique éducative, mais bien au-delà, on parle véritablement d'aménagement du territoire et c'est cela la véritable question. Et là encore, René ANGER a raison en appelant à la mobilisation la plus large parce qu'il faut bien avoir en tête, et je pense que c'est le cas pour chacun d'entre nous, que les vents contraires sont particulièrement forts, sont particulièrement importants sur cette question de l'aménagement du territoire.

Et je voudrais juste préciser que notre combat, il n'est évidemment pas contre Lille. Notre combat, il est contre le jacobinisme. Et je voudrais dire à notre collègue qu'il commet un contresens historique fort intéressant – ce serait bien d'ailleurs de pouvoir en débattre mais ce n'est pas le lieu – quand il réduit ou plutôt quand il compare le jacobinisme au libéralisme. On pourrait même dire que c'est exactement l'inverse ! On n'a pas le temps de développer ça, mais ce serait vraiment fondamentalement intéressant.

Mais peut-être même plus encore que le jacobinisme, c'est peut-être le parisianisme que l'on est en train de combattre, qu'il faut combattre ! Le parisianisme qui fait que quand on regarde la province, ce mot que l'on n'ose plus utiliser mais qui pourtant est bel et bien présent...

MME FOURÉ : Depuis MALRAUX.

M. MERCUZOT : Oui. Ce mot qui est pourtant bel et bien présent dans les esprits, qui fait que quand on regarde la province de l'intérieur du périphérique, d'une certaine façon Amiens n'existe pas. On voit à peine Lille, mais pas Amiens. Et il faudrait qu'on arrive à faire ouvrir les yeux à cette haute administration parisienne qui véritablement joue constamment contre nous.

Et je voudrais juste rappeler que ce parisianisme, il a retrouvé évidemment une vigueur particulièrement importante depuis la loi de fusion des régions parce que quand même c'est ça, le point d'ancrage de toutes les difficultés que nous vivons aujourd'hui. Et s'il y a un regret que nous pouvons tous avoir et en tout cas qui, pour moi, est fondamental, c'est que cette loi, elle a été votée

par la majorité précédente et puis d'une certaine façon le gouvernement a changé, mais la haute administration reste en place. Et finalement, c'est, du point de vue des démocrates que nous sommes tous, j'ose l'espérer, un peu rageant de constater que quels que soient les gouvernements finalement, à certains égards, c'est la haute administration qui impose finalement sa politique.

MME FOURÉ : Merci. La parole est à Olivier JARDÉ.

M. JARDÉ : Oui. Merci Madame le Maire, mes chers collègues.

Je n'oublie pas que la rectrice est également chancelière des universités. Et donc la disparition du rectorat, c'est aussi une attaque directe, et je dis bien directe, de notre université et nous savons que nous y sommes attachés, qu'elle est un élément moteur de notre ville (30 000 étudiants pour 140 000 habitants, ce n'est pas rien ; c'est pratiquement un record national), mais c'est aussi une université de territoire. Et là je fais vraiment une différence : l'université en France, ce n'est pas un jardin à la française ; ce sont des universités qui se complètent ; et la place, dans les Hauts-de-France, de notre université est tout à fait importante.

Et puis là c'est l'employé du CHU qui vous parle : c'est aussi indirectement une attaque du CHU, c'est-à-dire que quand je vois cette décision, je n'espère pas cette décision, ce report de cette décision, parce qu'il y a une attaque de l'université mais au final il y a aussi une attaque du CHU. Et si on continue dans, je dirais, un mauvais rêve, c'est également la décision d'avoir un CHU dans notre région de recherche et puis un CHU avec des services accrédités, c'est-à-dire des services qui ne seraient pas tous universitaires et qui seraient une attaque directe à notre faculté de médecine.

Donc vous voyez que ce vœu est particulièrement important pour notre avenir, car c'est toute la recherche, toute la formation, toute notre jeunesse qui est attaquée et donc bien entendu, Madame le Maire, mais vous le saviez d'avance, je le voterai sans aucun scrupule !

MME FOURÉ : Jean-Christophe LORIC.

M. LORIC : Pour compléter ce qui vient d'être dit et puis ajouter aussi à l'excellence de l'université de l'UPJV, moi, je vous invite à regarder les résultats d'une étude qui est faite par *L'Étudiant* sur le palmarès de l'insertion professionnelle qui mesure en fait le taux d'insertion après un master dans toutes les universités de France. Vous y découvrirez que l'UPJV arrive en 11^e position sur une soixantaine d'universités, devant d'ailleurs l'université lilloise, et que dans un domaine comme l'information-communication, c'est le meilleur taux d'insertion professionnelle au niveau national.

C'était pour compléter sur le registre de l'excellence et puis dire que bien sûr souvent on défend Amiens, on défend l'UPJV en expliquant les faiblesses du territoire, mais on peut aussi défendre cette université par son excellence.

MME FOURÉ : Je pense qu'en effet il ne faut pas avoir de complexe d'infériorité. Notre territoire a des atouts qui sont conséquents. Nous demandons donc uniquement justice à l'État. Nous ne demandons rien d'autre que justice.

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? Non. Alors si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vais passer au vote avec la modification qui a été suggérée tout à l'heure, donc on arrête la phrase à « à Amiens » et on supprime le « au même titre », que les choses soient claires. C'est ce texte ainsi modifié que je vais soumettre au vote. Et donc je souhaite que nous votions à

main levée et de manière positive sur un point qui est important. Les collègues qui ont un pouvoir peuvent lever deux mains.

Monsieur SÉRY ne prend pas part au vote ? Bon. Il y a des positions que je ne comprends pas toujours, mais je ne suis pas là nécessairement pour comprendre l'ensemble des collègues et puis après tout le vote est libre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Observations : M. SÉRY n'a pas pris part au vote.

MME FOURÉ : Merci beaucoup ! Je pense que c'était important qu'on montre notre unanimité sur un sujet aussi essentiel.

4 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AVRIL 2018. APPROBATION.

MME FOURÉ : Nous passons au point 4 de l'ordre du jour. Si vous n'avez pas de remarque(s) particulière(s) à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2018, je vous propose de l'adopter.

Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 - DÉCISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.

MME FOURÉ : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises entre le 5 avril et le 10 mai 2018. Ces décisions sont listées dans la délibération qui vous a été transmise.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. On ne vote pas sur ces décisions, on en prend acte simplement.

DONT ACTE

6 - ACTION D'ANIMATION ET DE PROMOTION. ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE NORD DE LA PICARDIE. SUBVENTION. ANNÉE 2018.

MME FOURÉ : La Société Canine Territoriale du Nord-Picardie organise chaque année une exposition internationale de chiens de race. Pour cette manifestation 2018 qui s'est déroulée fin avril, je vous propose de lui octroyer une subvention du même montant que les années précédentes, soit 1 500 €.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 - ACTION D'ANIMATION ET DE PROMOTION. HISTOIRE ET TRADITIONS AMIÉNOISES. SUBVENTION. ANNÉE 2018. CONVENTION.

MME FOURÉ : L'association Histoire et Traditions Amiénoises organise chaque année les Médiévales au Bord de l'eau. En 2018, il s'agira de la 28^e édition qui se déroulera les 1^{er} et 2 septembre dans une partie du parc Saint-Pierre avec des campements, des jeux picards, des défilés costumés et

des métiers d'antan. Vous connaissez cette belle manifestation et donc je n'ai pas besoin de vous en faire l'article.

Je vous propose donc d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 30 000 € à cette association au titre de l'année 2018.

Il conviendrait bien sûr de m'autoriser à signer la convention afférente.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8 - RESTRUCTURATION DE L'ÎLOT DES COURSIVES. AVENUE DE LA COMMUNE DE PARIS. AUTORISATION DE DÉCONSTRUCTION DE LA PASSERELLE DE SAINTONGE.

MME BEN MOKHTAR : Dans le cadre du projet de restructuration de l'îlot des Coursives, le pôle commercial va être implanté au droit du parking actuel. L'avenue de la Commune de Paris va être, pour sa part, requalifiée avec, notamment, la création de deux voies dédiées au Bus à Haut Niveau de Service.

Cette opération nécessite la déconstruction de la passerelle piétonne de Saintonge qui sera réalisée dans le courant du 3^e trimestre 2018 et est estimée à environ 55 000 € HT.

Pour ce faire, je vous propose donc d'autoriser Madame le Maire à déposer une demande d'autorisations administratives de permis de démolir.

MME FOURÉ : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Si, pardon ! Monsieur BEUVAIN.

M. BEUVAIN : Merci Madame le Maire.

C'est un sujet qu'on avait déjà abordé au dernier conseil municipal, je crois, dans le contenu. Là, on vient sur la démolition de la passerelle bien évidemment.

J'ai eu des rencontres avec les habitants et avec les responsables associatifs, cette semaine, sur ce sujet-là, qui vous font part, une nouvelle fois, mais c'était dans les préconisations qui ont été annexées à la précédente délibération, le mois dernier, qu'ils s'y opposaient puisqu'ils jugeaient que c'était sécurisant pour les déplacements des personnes et notamment des enfants. Évidemment ils ne pourront pas s'y opposer définitivement. Ils ne vont pas s'allonger sur la passerelle pour éviter sa destruction. Donc ils attendent également d'être rassurés, de connaître quels seront les moyens qui vont être envisagés pour pacifier la rue de la Commune de Paris, même s'ils y restent très attachés, certains me disant même avec humour – attention ! je dis que c'est de l'humour ; pas de procès ! – que si on défait la passerelle, c'est peut-être pour que les enfants ne traversent plus et qu'on remette le périmètre scolaire en doute et que tous les enfants aillent à l'école Monseigneur Cuminal. Je referme la parenthèse. C'était de l'humour.

MME FOURÉ : Oui.

M. BEUVAIN : C'était de l'humour.

Au passage quand même, vous me permettrez d'ouvrir une petite parenthèse, il y en aura pour une petite minute : ils m'ont de nouveau interrogé pour savoir si vous aviez engagé ou pas une étude

auprès des populations pour connaître les besoins qu'ils avaient dans une offre commerciale et pour rendre une attractivité à ce quartier. Ils y sont attachés.

Ils vous renouvellent également l'idée qu'ils ne souhaitent pas qu'il y ait de doublon de commerces sur cet espace des Coursives, afin de ne pas mettre en concurrence les mêmes commerces entre eux. Ils réaffirment qu'ils sont attachés, si ce n'est à un bar, que vous puissiez réfléchir à l'implantation d'une cafétéria à l'intérieur du centre commercial.

Ils appellent également à ce qu'il y ait un équilibre sain entre la place des Provinces, où il y a des commerces, et les Coursives afin qu'il n'y ait pas une mise en concurrence des deux sites entre eux.

Et j'insiste une nouvelle fois : ils vous demandent véritablement où vous en êtes de cette enquête publique pour recenser les besoins des habitants en termes d'offre commerciale.

Je vous remercie, Madame le Maire.

MME FOURÉ : Je passe la parole à Nedjma BEN MOKHTAR.

MME BEN MOKHTAR : Alors moi, je vais vous répondre sur l'aspect sécurité après la destruction de la passerelle Blanche, enfin la passerelle de Saintonge.

Comme je l'avais évoqué lors du dernier conseil municipal, en attendant les gros travaux de réaménagement après la destruction de la passerelle, il y aura justement des aménagements pour permettre de sécuriser les déplacements des piétons et des écoliers de l'école Georges Quarante particulièrement. Et à long terme, il y aura un plateau surélevé qui permettra justement de ralentir la circulation des véhicules et aussi des feux qui seront installés au même endroit que la passerelle. Ça, c'est à long terme, après, en fait, l'aménagement de la voie de la Commune de Paris, enfin les deux voies de la Commune de Paris en fait qui seront rétrécies et où il y aura aussi du stationnement qui réduira justement la largeur de chaque voie.

Après, je laisse la parole à Madame le Maire pour le point sur les commerces.

MME FOURÉ : Sur les commerces, ce que je peux vous dire en complément de ce que vient d'indiquer Nedjma, c'est qu'évidemment il appartient aux commerçants eux-mêmes de décider de s'implanter et de prévoir notamment une cafétéria éventuellement à l'intérieur du supermarché.

En revanche, nous sommes, nous, pour notre part, très attachés au fait qu'il y ait en effet des commerces qui correspondent aux besoins des habitants. Donc, nous nous sommes déjà fait l'écho auprès du porteur de projet de l'intérêt qu'il y a à avoir une vraie réponse commerciale sur cette partie du quartier Étouvie et nous cheminerons avec cet opérateur pour voir ce qui peut être fait.

Voilà ce que je peux vous répondre à l'instant où je vous parle. Mais évidemment on est bien conscients de l'enjeu que présente la présence de ce supermarché sur le site.

Nedjma, tu veux...

MME BEN MOKHTAR : Oui. Par rapport à la question sur l'équilibre, j'imagine, entre la place des Provinces Françaises et puis l'Îlot des Coursives, il faut savoir que les commerçants de la place des Provinces Françaises ont été associés à ce projet puisqu'on a fait une présentation, à leur demande, juste après la réunion publique du 20 décembre dernier puisqu'ils n'avaient pas pu

assister à la réunion. Et ils ont finalement apprécié ce projet et ils y ont vu même une opportunité avec l'ouverture, avec la création du stationnement à l'arrière du bâtiment des Coursives qui finalement encouragerait une continuité dans les déplacements vers l'avenue de Picardie. Et à long terme, avec la création des deux voies qui déboucheront en fait de la route d'Abbeville, finalement ces voies-là permettront aussi d'accéder plus facilement à la place des Provinces Françaises.

Donc tout ça pour vous dire qu'ils étaient aussi inquiets, comme vous venez de le dire, sur l'avenir de leurs commerces et surtout depuis la fermeture du magasin Vival. Mais en fait, la fermeture du magasin Vival n'est pas due au projet de restructuration. Ce sont vraiment des soucis internes propres à la gestion de ce commerce-là. Et d'ailleurs, je tiens à souligner, sans trop m'avancer, que Vival a déjà été repris par une nouvelle enseigne qui va ouvrir dans très peu de temps. C'est ce qu'on m'a indiqué. C'est ce qu'on m'a dit, oui.

MME FOURÉ : Monsieur BEUVAIN ?

M. BEUVAIN : Merci Madame le Maire.

J'avais écho qu'un commerçant devait remplacer Vival – il était question de boucherie traditionnelle et halal –, que ça avait été refusé dans un premier temps et qu'ensuite c'était une petite épicerie qui devait venir en lieu et place, mais avec également une activité bouchère. Sachant qu'un boucher était déjà sur le lieu des Coursives, c'est pour ça qu'ils faisaient entendre qu'ils seraient déçus s'il y avait doublon de certains commerces. Mais je ne sais pas si vous parlez de ce commerce-là, Madame Nedjma BEN MOKHTAR.

MME FOURÉ : Je pense que Nedjma BEN MOKHTAR ne peut pas aller au-delà de ce qu'elle vient de dire parce que les choses ne sont pas faites. Mais évidemment, dès qu'elle en saura plus, elle vous tiendra informé de l'état d'avancement des choses.

Est-ce que l'on peut passer au vote sur cette délibération ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MME FOURÉ : Merci à Nedjma BEN MOKHTAR.

Avant de passer la parole à Jean-Christophe LORIC, je voudrais vous dire que je viens de recevoir un texto de Jean-Yves BOURGOIS qui me dit que le vœu pour le maintien de deux rectorats a été adopté à l'unanimité au conseil régional des Hauts-de-France, il y a quelques instants.

Ce vœu se termine par : « Afin de maintenir l'équité territoriale et de garantir la proximité avec les usagers, les deux académies d'Amiens et de Lille doivent perdurer pour satisfaire les attentes des 1,4 million d'élèves et d'étudiants. C'est pourquoi le conseil régional Hauts-de-France, réuni en séance plénière le 24 mai 2018, demande au ministre de l'Éducation nationale et à la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de maintenir l'académie d'Amiens et de confirmer l'organisation territoriale existante avec les rectorats d'Amiens et de Lille. » Voilà le vœu qui vient d'être voté dans une autre assemblée.

9 - CENTRE COMMERCIAL MARIVAU. ACQUISITION 3 LOCAUX COMMERCIAUX.

M. LORIC : Dans le cadre du projet de renouvellement urbain mené sur le secteur Marivaux, je vous propose d'acquérir 3 locaux commerciaux qui sont occupés actuellement par la SCI STEDI, pour un

montant de 238 000 €. Il s'agit d'une brasserie de 133 m², d'un salon de coiffure de 75 m² et d'un projet d'épicerie dans un local de 155 m².

Le coût de cette opération s'élèverait, frais d'actes compris, à 260 000 €.

La ville est déjà propriétaire de deux unités, de deux cellules sur les dix que compte le centre commercial Marivaux : le supermarché et puis la cellule du comité de quartier local. Et ça, c'est dans le cadre de notre acquisition sur ce centre commercial dont on imagine un futur qui serait une démolition pour laisser la place à des logements, des commerces en pied d'immeuble, et tout ceci de manière complémentaire avec l'installation récente du supermarché qui a redynamisé fortement le quartier.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer tous ces actes se rapportant à cette opération.

MME FOURÉ : Y a-t-il des observations ? Oui, Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Oui. Merci Madame la Maire.

Écoutez, sur ce centre commercial qui est vraiment effectivement dégradé actuellement, enfin il n'y a plus beaucoup de cellules actives et surtout le supermarché qui a fermé... Il a fermé aussi avec l'implantation de l'ALDI qui s'est positionné, lui, qui n'a pas voulu se positionner au même endroit, qui a voulu se positionner en front de... enfin sur le lieu de passage, côté Rivery.

Et c'est vrai que du coup on en vient à devoir reprendre des cellules commerciales face à des entreprises qui n'ont pas fait forcément les bons choix, en tout cas en termes d'aménagement commercial.

On verra aussi, sur le point 26, la question de la station-essence. Il y a une station-essence qui a été laissée là, abandonnée, et c'est vrai que ça pose question quand même sur l'aménagement de ces sites. On crée d'un côté des supermarchés, on autorise des constructions nouvelles, et pendant ce temps-là on a des friches commerciales qui se créent non loin de là et c'est la collectivité qui est obligée de reprendre ça et de s'en débrouiller.

Est-ce qu'on ne pourrait pas avoir une action un peu plus énergétique et éviter d'autoriser des centres commerciaux qui en détruisent d'autres ?

MME FOURÉ : Monsieur HUTIN, je voudrais vous rappeler que le supermarché de Marivaux a fermé en aucun cas en lien avec l'arrivée d'ALDI à l'entrée de la rue Marivaux et à l'angle de la rue Marivaux avec la rue de la Défense Passive. Je vous rappelle simplement que le supermarché a disparu, a fermé ses portes depuis 2012, il y a 6 ans. Donc il a été fermé 5 ans avant que le supermarché ALDI ne vienne s'implanter. Donc vraiment ce n'est sûrement pas parce qu'ALDI est arrivé que le supermarché a fermé !

Mais attendez ! Nous sommes dans un pays de liberté et lorsque les promoteurs immobiliers (c'est IMCO) sont venus me voir, ils avaient déjà acheté la parcelle appartenant antérieurement à l'entreprise DENIS. Ils avaient déjà acheté cette parcelle.

Quand ils sont venus me voir, ils avaient rencontré auparavant Jean-Christophe LORIC qui leur avait déjà passé le message de dire : « Mais pourquoi ne vous installez-vous pas plutôt dans le supermarché déjà existant ? » Évidemment on a eu ce réflexe-là. Et ils nous ont dit : « Mais

attendez, nous, notre politique commerciale c'est de nous installer dans des endroits très visibles, très passants. »

Et l'ALDI qui s'est installé à Marivaux, c'est une délocalisation du ALDI qui était installé au sein de la zone de la Blanche Tâche à Camon, qui était à l'intérieur d'un petit centre commercial, enfin un petit non, mais d'un espace commercial et qui se trouvait trop peu visible. Ils ont préféré donc se délocaliser pour être rue de la Défense Passive qui est, comme vous le savez, l'un des axes importants d'entrée de notre ville.

Donc nous, nous avons demandé à ALDI de s'implanter là-bas. Ils nous ont indiqué que non.

Et quels moyens pouvions-nous avoir puisqu'ils avaient déjà acheté le terrain et que rien ne leur interdisait de construire le bâtiment qu'ils ont ensuite construit et qui fonctionne très bien ? Je peux vous le dire parce que j'en ai parlé encore récemment lors de la raiderie du comité de quartier de Marivaux : il fonctionne aussi à la satisfaction des habitants du quartier de Marivaux. Il n'y a aucun doute là-dessus.

Alors, reste la question du centre commercial lui-même qui s'est trouvé sous-utilisé parce que maintenant il fonctionne autour de la pharmacie en gros. Et donc nous rachetons progressivement et nous allons essayer de faire en sorte qu'il y ait un peu de vie dans ce centre commercial, en attendant qu'il y ait un projet plus important. Et le projet plus important, on l'a déjà abordé ici d'ailleurs, c'est l'idée de dire qu'à terme, dans un avenir qui n'est pas immédiat, mais à terme il est envisagé de détruire ce centre commercial et de le remplacer par des constructions, des logements, avec peut-être la possibilité d'implanter en rez-de-chaussée de ces bâtiments des surfaces commerciales si nécessaire.

Mais rien n'est avancé sur le sujet parce qu'on n'a pas commencé à discuter avec les commerçants existants et en particulier le pharmacien dont je parlais ou la coiffeuse qui est une institution dans le quartier ou encore d'autres commerces. Je parle sous le contrôle de Vladimir MENDÈS-BORGÈS qui connaît bien le quartier en question.

Voilà ce que je pouvais vous dire.

Donc évidemment, nous faisons ce que nous pouvons, mais dans la mesure de ce qui est autorisé par la loi puisque la loi est la même pour tous et nous devons donc évidemment la respecter.

Donc là, je rappelle que la délibération porte sur l'acquisition de 3 locaux commerciaux. C'est uniquement ça qui est en jeu aujourd'hui. Et c'est le propriétaire qui a proposé de nous les vendre, donc ce n'est pas un exercice d'un droit de préemption.

Vladimir MENDÈS-BORGÈS a la parole.

M. MENDÈS-BORGÈS : Merci Madame le Maire.

C'est juste pour préciser aux collègues que cette délibération est liée à la délibération numéro 26, que j'évoquerai ensuite, concernant la station de distribution de carburant et pour souligner que l'action sur ce centre commercial-là est à plusieurs niveaux.

Il y a l'action de racheter les cellules commerciales qui sont disponibles. Il y a aussi le travail qui est fait notamment avec Julien HERNANDEZ, qui est là, sur un embellissement de ce centre commercial. Il y a des trompe-l'œil qui vont être installés sur le centre commercial. Et enfin le

point 26, donc qu'on abordera ensuite, sur la suppression de cette station de carburant. Donc, c'est vraiment une action qui est globale et qui essaye de répondre à plusieurs points pour rendre ce secteur attractif.

MME FOURÉ : Merci beaucoup.

On peut passer au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10 - MAISON DU CIL. ACQUISITION DE 8 LOGEMENTS LOCATIFS SITUÉS RUE MARC SANGNIER. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'EMPRUNT. CONVENTION.

M. LORIC : Je vous propose de répondre favorablement à la Maison du Cil qui sollicite la garantie de la collectivité à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 422 402 €, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition de 8 logements locatifs collectifs. Ce sont des logements qui sont en PLS, qui sont situés rue Marc Sangnier.

Et je vous propose également d'approuver la convention correspondante et d'autoriser donc Madame le Maire à la signer.

Ces 8 logements sont composés de 2 T1bis, 2 T1, 3 T2 et 1 T3.

Pour information, le prix de revient de l'opération s'élève à 630 402 €.

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ? C'est classique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11 - MAISON DU CIL. CONSTRUCTION D'UN PROJET DE 52 LOGEMENTS COLLECTIFS (39 PLUS ET 13 PLAI). ALLÉE DU COTEAU. PARTICIPATION FINANCIÈRE. CONVENTION.

M. LORIC : Je vous propose d'accorder à la Maison du Cil une participation financière de 208 000 € pour la construction de 52 logements collectifs (39 en PLUS et 13 en PLAI), allée du Coteau, dont le coût prévisionnel est estimé à 6 610 921 € TTC.

Il convient d'approuver la convention et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12 - SIP. CONSTRUCTION DE 51 LOGEMENTS SITUÉS ZAC PAUL CLAUDEL (LOT D4). EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'EMPRUNT. CONVENTION.

M. LORIC : Le point 12 concerne la SIP qui sollicite la garantie de la ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 5 084 931,55 € destiné à financer la construction de 51 logements locatifs sociaux (37 en PLUS et 14 en PLAI) qui sont situés ZAC Paul Claudel et c'est le lot D4.

Je vous propose de répondre favorablement à cette demande et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention afférente.

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 - SIP. CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT INDIVIDUEL (1 PLUS) ET ACQUISITION-AMÉLIORATION DE DEUX LOGEMENTS (2 PLUS) SITUÉS ZAC RENANCOURT. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'EMPRUNT. CONVENTION.

M. LORIC : Je vous propose de répondre favorablement à la SIP qui sollicite la garantie de la collectivité pour le remboursement de deux prêts d'un montant global de 417 414,44 €, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et destinés à financer la construction d'un logement individuel PLUS et l'acquisition-amélioration de deux logements PLUS situés ZAC Renancourt.

Le prix de revient de l'opération s'élève à 520 241,09 €.

Je vous propose également d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURÉ : Pas de remarque(s) ? On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14 - ZAC VALLÉE DES VIGNES. RÉTROCESSION DE PARCELLES. SOCIÉTÉ HEXAGONE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER.

M. LORIC : Je vous propose d'approuver l'acquisition, auprès de la société Hexagone Développement Immobilier, des parcelles LT 591, 703, 704, 711, 716, 616, 618 et ZT 0002 situées au sein de la ZAC Vallée des Vignes moyennant l'euro symbolique.

De plus, il convient de modifier l'article 1 de la délibération n° 24 du 15 septembre 2016, afin de supprimer la mention de la parcelle cadastrée section LT n° 616, qui est bien propriété de la société HDI. C'est un petit peu technique, mais ce sont tout simplement des régularisations des récupérations foncières d'une ZAC qui est maintenant close, qui est la ZAC Vallée des Vignes.

MME FOURÉ : Merci de ces précisions décodées parce qu'en effet autrement on a un petit peu de mal à s'y retrouver.

Pas d'observation, j'imagine. On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15 - SUBVENTIONS ENFANCE ET JEUNESSE. 1ERE RÉPARTITION. ANNÉE 2018.

MME DELÉTRÉ : Bonsoir à toutes et à tous !

Je vous propose, dans le cadre du projet éducatif global et de la politique enfance jeunesse mise en place par la ville d'Amiens, d'approuver le versement de subventions aux associations listées dans la délibération suivante et dont le montant global s'élève à 108 800 €.

Il convient d'approuver les conventions correspondantes et d'autoriser Madame le Maire à les signer.

MME FOURÉ : Donc pour la première fois, la délibération est présentée de manière globale plutôt que, comme il était d'usage, de présenter une délibération pour chaque dossier, un peu au goutte-à-goutte.

Monsieur BEUVAIN a la parole.

M. BEUVAIN : Merci Madame le Maire.

Je profite rapidement de cette délibération pour vous rappeler notre curiosité et gourmandise à ce que vous nous présentiez prochainement l'organisation des services enfance jeunesse, comme nous l'avions demandé dans un précédent conseil municipal, ainsi que la présentation des actions qui sont actuellement en place ou qui sont envisagées, et enfin d'avoir des informations sur la demande des animateurs jeunesse d'être assimilés définitivement à la réflexion autour de la construction du projet Amiens, Capitale européenne de la jeunesse. Je vous remercie.

Je renouvellerai cette demande jusqu'au jour où vous nous ferez une présentation très gourmande et très goulue de l'ensemble de ces politiques et de ces services. Je vous remercie.

MME DELÉTRÉ : Oui, c'est prévu, Monsieur BEUVAIN. Lors du prochain conseil municipal, j'espère que vous aurez la réponse à l'ensemble de vos questions. Et je tiens tout de même à vous dire et à vous répéter que mille fois répété, un mensonge n'en devient pas une vérité.

Les animateurs jeunesse sont pleinement associés à la construction du dossier, et la candidature d'Amiens, la victoire d'Amiens au titre de Capitale européenne de la jeunesse, je le rappelle, est une véritable chance pour le territoire et une performance à souligner !

MME FOURÉ : Et les animateurs jeunesse changent de nom, de titre, puisqu'ils vont être appelés, mais ça, ils le savent déjà depuis plusieurs semaines, puisque ce n'est pas lors de la dernière réunion, mais lors d'une réunion encore antérieure que le sujet a été débattu... Ils ne vont plus s'appeler « animateurs jeunesse » mais « chargés de projets jeunesse » pour bien marquer que ce n'est pas seulement d'animation qu'ils s'occupent mais beaucoup plus largement bien entendu, ce qui correspond d'ailleurs à ce qu'ils font depuis déjà bien longtemps.

Madame BOUVET ?

MME BOUVET : Oui, moi, je voulais simplement dire que l'ALCO avait déjà un gros budget subventionné par les collectivités locales. Il nous paraît inutile d'en rajouter. Mais pour ne pas voter contre les autres, nous nous abstenons sur ce dossier.

MME FOURÉ : Très bien ! C'est noté.

Sachez qu'ALCO, c'est une association qui a pignon sur rue depuis de longues années, qui fait un très bon travail. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs nous allons lui construire un bâtiment tout

spécialement dédié plutôt qu'ALCO ne soit dans des logements de l'OPAC. Mais après chacun est libre évidemment de son vote, ça va de soi.

On peut passer au vote.

ADOPTÉ

Observations :

Mme BOUVET, M. DUPILLE (pouvoir à Mme BOUVET) et M. MONTIGNY se sont abstenus.

**16 - CAF DE LA SOMME. AIDE AU FONCTIONNEMENT DES CENTRES DE SÉJOURS.
CONVENTION 2018-2020.**

MME DELÉTRÉ : La Caisse d'Allocations Familiales de la Somme favorise l'accès aux structures d'accueil pour les familles allocataires en versant une subvention de fonctionnement sur ses fonds locaux, dénommée Aide au fonctionnement des centres de séjours.

Cette aide est complémentaire aux autres aides qu'elle verse comme la prestation de service au titre du fonctionnement des structures.

L'aide concerne les séjours en colonie ou en camps effectués durant les vacances scolaires, d'une durée d'au moins 7 nuits consécutives en France ou dans un pays de l'Union européenne.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver la convention 2018-2020 d'aide au fonctionnement des centres de séjours et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURÉ : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas, donc je passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**17 - CAF DE LA SOMME. AIDE AU FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LOISIRS SANS
HÉBERGEMENT. CONVENTION 2018-2020.**

MME DELÉTRÉ : C'est la convention d'objectifs, toujours, et de financement à intervenir avec la CAF, relative aux accueils de loisirs sans hébergement, cette fois, pour les années 2018-2020.

La recette attendue s'élève à 250 000 €, comme l'an dernier.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ? Alors on va passer au vote.

Mais avant de passer au vote, je voudrais simplement vous dire que nous sommes heureux de constater que la CAF évidemment soutient bon nombre d'actions que nous menons et les soutient financièrement, ces actions. Et je voudrais donc remercier Philippe THÉVENIAUD, qui a toujours été attentif, dans ses fonctions précédentes de président de la CAF, au bien-être des enfants qui sont à Amiens, comme dans le reste de la Somme bien sûr. Je voulais le souligner.

Est-ce qu'on peut passer au vote ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18 - BOULEVARD DE STRASBOURG. SÉCURISATION DE LA TRAVERSÉE PIÉTONNE. CONVENTION.

M. GEST : Le point 18 concerne le boulevard de Strasbourg où Amiens Métropole souhaite réaliser des travaux afin de sécuriser le passage piéton du boulevard de Strasbourg au droit de la rue Dauphin Obry.

Le coût des travaux est évalué à 20 000 € TTC.

Je vous propose d'approuver la participation de la ville d'Amiens à hauteur de 5 000 € qui serait versée sous la forme d'un fonds de concours.

Il convient d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURÉ : Martin DOMISE m'a demandé la parole.

M. DOMISE : Merci Madame le Maire.

Rapidement pour d'abord me satisfaire de ces travaux rapides parce que c'était une demande du conseil d'école qui était remontée plusieurs fois. Nathalie LE CLERCQ suivait ce dossier. Et c'est aussi la preuve que quand on fait des mesures de vitesse et qu'on constate qu'il y a un problème qui se pose avec les spécificités qu'il peut y avoir, là aux abords d'une école, on prend les dispositions. Et donc ce n'est pas une manière de repousser le problème que de demander des mesures de vitesse, mais c'est pour être sûr que les mesures que l'on prend sont adaptées à la situation, ce qu'on fait là en prenant en compte la situation qui fait qu'on est proche d'une école.

Voilà ce que je voulais souligner. Je vous remercie.

MME FOURÉ : Merci. J'en profite pour dire que c'est un dossier qui a été suivi bien entendu par Alain GEST puisque c'est dans sa délégation évidemment, mais qui a été impulsé par Martin, alors adjoint de secteur, et par Nathalie LE CLERCQ, aujourd'hui adjointe de secteur, qui va montrer la continuité de l'action municipale. Et Nathalie qui est également élue déléguée dans l'école, je crois bien, mais en tout cas qui suivait de près l'école.

Oui, bien sûr ! Vas-y !

MME LE CLERCQ : Oui, en effet. Ce boulevard est situé près des deux écoles Elbeuf, primaire et maternelle, et donc en effet c'était une demande très forte des parents lors des conseils d'école pour sécuriser le boulevard.

MME FOURÉ : C'est une petite opération (c'est 20 000 €), mais qui va satisfaire évidemment les habitants et je pense que c'est très bien. Et ça va désenclaver aussi le quartier Louis-Antoine de Saint-Just, donc c'est très bien aussi de ce point de vue-là.

On peut passer au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19 - CAF DE LA SOMME. HABILITATION INFORMATIQUE RAM POUR LA MISE EN LIGNE DES DISPONIBILITÉS DES PLACES D'ACCUEIL DES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

MME ROY : Il s'agit d'un dossier relatif à la CAF de la Somme avec des habilitations informatiques pour les RAM, les Relais Assistant(e)s Maternel(le)s de la ville, pour la mise en ligne des disponibilités des places d'accueil des assistantes maternelles de la ville d'Amiens.

Les RAM de la ville d'Amiens vont mettre en ligne des données qui vont permettre aux familles de visualiser les disponibilités de places chez les assistantes maternelles agréées indépendantes de la ville d'Amiens.

Pour ce faire, il convient de conventionner avec la CAF afin de permettre la saisie des informations sur leur site www.mon-enfant.fr.

Je vous propose d'approuver ce partenariat avec la CAF et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention afférente.

Ça permettra donc de mettre à disposition en temps réel des informations.

MME FOURÉ : Pas d'observation, j'imagine. On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20 - RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES CRÈCHES MUNICIPALES. RÉVISION.

MME ROY : On a souhaité, compte tenu de ce qu'on a pu constater, pouvoir tenir compte de la prise de congés en dehors des fermetures des structures. Et donc pour prendre cela en compte, je vous propose d'adopter la présente délibération qui vient modifier le règlement de fonctionnement des crèches municipales et notamment par une précision dans le paragraphe relatif à la tarification.

MME FOURÉ : Merci de préciser parce que c'est vrai que c'est toujours un peu complexe.

Madame LEPRESLE.

MME LEPRESLE : Vous avez une manière de présenter les choses... Moi, ce que j'ai compris à la commission et ce qui est écrit, c'est que les parents vont être obligés de donner à l'avance le nombre de jours de congé qu'ils doivent prendre dans l'année. Ils doivent le spécifier dans le contrat pour une année.

D'une part, cette modification, apparemment, n'a pas été présentée, ni aux conseils de crèche, ni aux parents.

Et je pense que ça peut poser problème aux parents de devoir identifier le nombre de jours de congé qu'ils devraient prendre dans l'année. Je pense qu'en fonction des situations, des périodes de travail ou de chômage qui peuvent osciller, on peut aussi avoir des difficultés à prévoir sur toute l'année. Et donc je pense que ça peut poser problème d'ajouter ça dans le règlement.

Je comprends que vous faites ça parce qu'il y a des difficultés de gestion au niveau des directions de crèche parce qu'il faut assurer le taux de remplissage des crèches pour avoir le maximum de revenus de la CAF. Mais je pense que ça peut poser problème aux parents. Je pense qu'il faudrait

le présenter aux conseils de crèche pour être sûr que ça ne posera pas de problème. Donc, on va s'abstenir là-dessus.

MME FOURÉ : Mathilde ROY.

MME ROY : Alors effectivement, ça n'a pas pu être présenté aux conseils de crèche compte tenu de la chronologie des choses puisque ce projet vient d'aboutir.

Cependant, ce que nous envisageons – nous en avons convenu –, c'est d'écrire à l'ensemble des familles. Il y a d'ailleurs là sous le coude un projet de courrier qui est prêt pour expliquer les modifications.

Il faut bien avoir en tête qu'en fait si cette modification est apportée, c'est aussi pour intégrer le fait que, de manière assez générale, les parents savent en gros le nombre de congés qu'ils peuvent avoir dans l'année, hormis bien entendu, vous l'avez dit et malheureusement ça peut arriver, des situations de chômage qui ne sont évidemment pas prévisibles.

Cependant, l'objectif est aussi de pouvoir permettre de connaître exactement les périodes où l'enfant ne sera pas là et de pouvoir justement proposer les places à des parents qui sont en attente et qu'aujourd'hui justement nous ne pouvons pas satisfaire à cause de ça.

Donc on se trouve confrontés à la fois à la réalité qu'on a des places qui sont potentiellement occupées, sauf qu'il y a des absences et que comme elles n'ont pas été connues, on n'a pas pu ni proposer la place, ni adapter l'encadrement. Donc l'intérêt est justement de pouvoir optimiser la réponse qu'on peut apporter aux parents. Sachant que, comme vous le savez, les contrats sont conclus pour une durée maximum d'un an, mais que des parents qui pourraient pressentir une difficulté dans l'entreprise ou dans leur travail pourraient, au moment de la contractualisation, l'évoquer pour que bien entendu le contrat soit d'une durée moindre et du coup ne se trouvent pas pénalisés par rapport effectivement à l'argument que vous avez évoqué.

MME FOURÉ : Merci pour ces précisions.

Je pense qu'il faut en effet un peu de rigueur pour faire en sorte que les crèches fonctionnent de la manière la plus satisfaisante possible et puis il faut un peu de souplesse pour des cas particuliers parce qu'il y a en effet des cas qui méritent une attention, des familles qui ne peuvent pas anticiper. Ça, c'est vrai. Donc il faut qu'on voie comment trouver le juste équilibre.

Madame BERGER.

MME BERGER : Oui. Mais justement, moi, je trouve que ça manque de souplesse, ce que vous avez rajouté dans ce règlement, parce que tous les parents ne savent pas exactement leurs congés et combien ils en auront et quand ils les auront.

Je comprends qu'il faut remplir les crèches.

Il y a peut-être aussi une contradiction que j'ai pointée, c'est-à-dire qu'à une période vous nous aviez expliqué que les crèches n'étaient pas pleines et là vous nous dites qu'il y a des gens qui attendent des places.

Moi, j'ai envie de m'abstenir aussi parce que je trouve que la souplesse, quand on donne des enfants en garde, c'est un minimum. Tous les parents ici savent bien qu'on ne fait pas ce qu'on veut avec les maladies, avec les congés, avec les absences des enfants.

Je comprends aussi qu'il faut rentabiliser certaines choses, quoique dans ce domaine-là c'est un mot qui ne convient pas forcément.

MME FOURÉ : Moi, j'ajouterai simplement que quand des parents confient leurs enfants à une... mince, comment ça s'appelle... à une assistante maternelle, ils conviennent aussi par avance d'une convention, d'un contrat et d'une occupation, d'une présence de l'enfant un certain nombre de jours de la semaine. Et c'est fait, c'est prévu à l'avance. Et si les parents décident de retirer l'enfant un jour, ils payent quand même dans ce cas-là, sauf erreur de ma part.

Je pense que c'est le système qui est adopté avec les assistantes maternelles. Donc que dans les crèches on ait aussi un peu de rigueur, c'est quand même quelque part assez normal.

Il faut juste un peu de souplesse pour les cas qui sont vraiment très spécifiques et qui méritent une attention, je vais dire, humaine. Je fais confiance à Mathilde ROY pour étudier ça de près, avec le personnel que nous avons dans les crèches.

On va passer au vote si vous le voulez bien.

ADOPTÉ

Observations :

Mme LEPRESLE, M. HUTIN, Mme LION-LEC, M. ANGER, Mme BERGER, M. LESSARD, M. CARDON, M. BEUVAIN et Mme ANNOOT (pouvoir à M. LESSARD) se sont abstenus.

21 - MARCHÉ DES CRÉATEURS D'OBJETS D'ART. JARDIN DUFAUX. MISE EN PLACE.

M. PIGOUT : Mes chers collègues, je vous propose d'officialiser la mise en place du marché dédié à l'artisanat d'art local qui, à titre d'essai, a déjà été organisé l'année dernière et est situé en contrebas de la cathédrale, au jardin Dufaux.

Nous avons pu constater qu'il permet de dynamiser le centre-ville et d'accroître son attractivité non seulement pour les Amiénois mais aussi pour les visiteurs et les touristes.

Ainsi, ce marché se tiendrait tous les ans, chaque dernier samedi du mois de mai jusqu'au dernier samedi du mois de septembre, de 10 heures à 19 heures.

MME FOURÉ : Merci.

En effet, c'est un marché qui avait été impulsé l'année dernière à titre expérimental pour voir si ça prenait. Et face à l'engouement pour ce marché, bien évidemment on le pérennise et donc on l'institutionnalise quelque peu.

Oui, Renaud DESCHAMPS ?

M. DESCHAMPS : Merci Madame le Maire.

Je suis très heureux que vous ayez pris la décision de le reconduire parce qu'il a rencontré un grand succès l'année dernière, ce marché des créateurs. Et la grande majorité, pour ne pas dire la totalité, des exposants qui étaient présents remplissent cette année et ont hâte de recommencer.

Le premier de ces cinq marchés aura lieu d'ailleurs ce samedi. Ceux qui ne l'ont pas vu l'année dernière, je vous engage vivement à y aller. Comme l'a dit Patrick PIGOUT, c'est un marché qui plaît aux Amiénois et aussi aux nombreux touristes qui passent ici.

Et puis Madame le Maire, je voulais vous dire que je reçois encore régulièrement des demandes, qui me sont adressées par divers moyens, de commerçants supplémentaires. Cette année, nous sommes passés à 50 places. C'était 42 ou 45 l'année dernière, 50 cette année. Malheureusement, maintenant, nous devons refuser des candidatures et les candidatures qui me parviennent ces derniers temps viennent de Rouen, de Reims, de Lille. Et cette aura, moi, me fait très plaisir et j'aimerais peut-être que Patrick PIGOUT regarde l'année prochaine pour pouvoir regarder une extension possible, alors sans aller trop vite. Ce ne sera que la 3^e année l'année prochaine. Il y a des rues piétonnes aux alentours. Pourquoi pas rue André peut-être ou en contrebas de la faculté sur l'espace piéton le long d'un bras de la Somme ?

MME FOURÉ : Je passe la parole à Madame BERGER qui me l'a demandée, puis à Monsieur ANGER, et puis Patrick PIGOUT répondra.

MME BERGER : Oui. Pour les exposants, il est écrit qu'il s'agit d'amateurs et de professionnels, et je voudrais savoir quel est le statut de ces amateurs, s'ils sont à un registre commercial.

MME FOURÉ : Monsieur ANGER.

M. ANGER : Oui. Madame le Maire, en commission j'avais fait la remarque sur l'article 8 du règlement intérieur concernant le fonctionnement et le rôle de la commission de sélection des projets.

Comme dans les conditions de participation au marché, il y a soit l'adhésion à la chambre des métiers, soit à la maison des artistes, je m'étonne qu'en fait l'aspect culturel ne soit pas plus pris en compte dans la commission de sélection. Parce qu'en fait, sans douter des compétences en la matière de notre police municipale, évidemment de notre adjoint et du syndicat de commerçants non sédentaires, il ne me semble pas inutile que notre service culture puisse participer à la démarche, ne serait-ce que pour inciter d'ailleurs des artistes que ne connaîtraient pas nos autres honorables collègues, pour le développement de ce marché.

MME FOURÉ : Merci. Pas d'autre(s) observation(s) ? Je passe la parole à Patrick PIGOUT.

M. PIGOUT : Pour répondre à Madame BERGER, c'est vraiment un choix qui a été vu avec notre service juridique de pouvoir autoriser les particuliers sous des conditions bien spécifiques : c'est qu'ils soient déclarés quand même au fisc (ça, c'est clair : ils doivent se signaler), une pièce d'identité et aussi une assurance. Parce qu'on ne se voyait pas interdire...

On a eu beaucoup de demandes aussi, et comme le disait Renaud DESCHAMPS, beaucoup d'exposants de l'année dernière sont revenus. Nous en avons refusé pas mal, par manque de place et non pas par intérêt des objets présentés. Et nous ne voyions pas pourquoi nous aurions interdit à des particuliers qui font du très bon travail, qui fournissent du très bon travail, la possibilité de participer. Ça, c'est la première chose.

Deuxième point pour répondre à mon collègue : l'extension. Cette année, vu le nombre de demandes que nous n'avons pu satisfaire, nous avons regardé la possibilité de le mettre encore en contrebas du jardin Dufaux. On aurait pu faire une double allée. Mais c'est impossible à cause des conditions de sécurité, puisqu'on doit laisser un passage minimum de 4 mètres pour les secours et ça ne passe pas du tout.

Donc évidemment, cette année, ça va être quelque chose qui prend de l'importance. Je vous l'ai dit tout à l'heure : nous avons dû refuser du monde. Tout le monde s'est inscrit, la majorité s'est inscrite pour l'ensemble des jours, pour les cinq samedis. Et pratiquement à l'unanimité, lorsque nous avons fait une réunion préparatoire, ils nous ont tous dit que c'était une sacrée bonne chose pour eux. Ça, c'est le premier point et je retiens l'idée de Monsieur ANGER d'intégrer, pourquoi pas, quelqu'un de la culture dans la commission.

MME FOURÉ : Bien sûr !

M. PIGOUT : On n'est pas fermés du tout, bien au contraire !

MME FOURÉ : Moi, je voudrais ajouter deux choses.

La première, c'est qu'en effet il y a un franc succès du côté des personnes qui sont prêtes à venir vendre leur production parce que c'est ça, l'objectif. Et donc ce qui est envisagé, plutôt que d'étendre, puisque géographiquement c'est difficile d'envisager une extension, ce qu'on pourrait peut-être voir dans les années à venir, c'est de faire en sorte que plutôt que de faire un samedi par mois, ce soit un samedi tous les 15 jours, par exemple, pendant toute la période et du coup, ça permettrait peut-être à certains artisans/artistes de venir, de manière à ne pas être présents à chaque fois, mais une fois sur deux, et donc d'avoir davantage d'exposants. C'est une piste de réflexion que Patrick PIGOUT est en train de mener évidemment.

Et puis la deuxième chose que je voudrais dire, c'est que si nous avons des exposants qui viennent de loin, c'est bien la preuve que notre centre-ville est attractif et que pour ces personnes qui veulent venir s'y installer pour vendre leur production, ce centre-ville est accessible.

Voilà ce que je voulais préciser évidemment. Et je me félicite en tout cas de la réussite de ce marché qui démontre que notre ville est en train de se transformer en ville de plus en plus touristique parce que c'est plutôt dans les villes touristiques qu'on a ce genre de marché l'été, où on a l'impression que les Amiénois comme les touristes peuvent se retrouver et qu'on est un peu hors du temps. Et je pense qu'on a tous besoin de ces espaces.

On peut passer au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22 - ÉCOLE JEAN-FRANÇOIS LESUEUR. RÉFECTION DE LA TOITURE ET DES CHÉNEAUX AINSI QUE DE L'ISOLATION DES COMBLES. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

M. PIGOUT : Je vous propose, mes chers collègues, d'autoriser Madame le Maire à déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réfection de la toiture et des chéneaux ainsi qu'à l'isolation des combles. Le coût des travaux s'élèverait à 365 000 €.

MME FOURÉ : Une paille et c'est important pour les enfants évidemment.
Pas d'observation(s) ? On peut passer au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23 - ÉCOLE MATERNELLE SAINT GERMAIN. RÉFECTION DE LA TOITURE ET MISE EN PLACE D'UNE ISOLATION. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

M. PIGOUT : C'est exactement la même chose mais ça concerne l'école maternelle Saint-Germain.

Je vous propose d'autoriser Madame le Maire à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires pour engager la réfection de la toiture et des chéneaux de l'école Saint-Germain maternelle située rue Henry Dunant.

Il conviendrait également de l'autoriser à entreprendre les travaux dont le coût est estimé à 190 000 €.

MME FOURÉ : Très bien ! Pas d'observation(s) ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MME FOURÉ : Avant de passer la parole à l'adjoint suivant, je m'étonne qu'on indique où se trouve l'école maternelle Saint-Germain mais pas où se trouve l'école Jean-François Lesueur, mais bon c'est anecdotique.

Pour l'école Jean-François Lesueur, tu peux préciser Patrick ?

M. PIGOUT : L'école Jean-François Lesueur est située rue Metz Lévêque. Avant, il y avait deux écoles, l'école Jean-François Lesueur et l'école Notre-Dame, qui n'ont pris qu'un seul nom qui est Jean-François Lesueur, en contrebas de la cathédrale.

MME FOURÉ : Merci. Merci Patrick PIGOUT.

24 - ESPACE CITOYENNETÉ. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS. 1^{ÈRE} RÉPARTITION. ANNÉE 2018.

MME LAVALLARD : Il s'agit de la première répartition des subventions aux associations de l'Espace Citoyenneté.

L'Espace Citoyenneté accompagne les projets d'actions associatifs dans le domaine de la citoyenneté et de l'accès au droit.

Je vous propose d'approuver, pour l'année 2018, une première répartition de subventions qui seront versées, dans la présente délibération, pour un montant total de 49 500 €.

Est-ce que je peux me permettre de détailler les associations ?

MME FOURÉ : Comme vous voulez.

MME LAVALLARD : Il n'y en a pas énormément, donc on y va.

MME FOURÉ : Allons-y !

MME LAVALLARD : Donc :

- L'association Zébulon pour l'action Par les docs à hauteur de 4 000 €.

MME FOURÉ : Peut-être qu'on peut ne pas donner les montants, mais indiquer simplement les associations peut-être.

MME LAVALLARD : OK !

Donc :

- L'association Zébulon pour son action de média de proximité ;
- L'association Au-dessus des toits pour Radio Campus ;
- Le CIDFF pour son Festiv'elles ;
- La Briqueterie pour Les femmes dans la place ;
- Pacific Action pour la Journée de la commémoration de l'abolition de l'esclavage ;
- L'association ALCO pour son action autour de la citoyenneté ;
- L'Association Nationale des Visiteurs de Prison pour l'aide à la maison d'accueil des familles et surtout des enfants ;
- Médiation, Insertion, Éducation par le Livre, Lire c'est du délice ;
- L'accueil des villes françaises ;
- L'ACIP pour le vivre ensemble ;
- Le jardin du bout d'la rue ;
- Les jardins de Saint-Leu pour le Printemps des semis ;
- Le CDAD pour les permanences d'accès au droit du PAD, du point d'accès au droit, pardon ;
- Le CIDFF encore pour leurs permanences juridiques au point d'accès au droit ;
- La CIMADE Nord Picardie pour les permanences juridiques également, pour la formation des étrangers ;
- La Ligue Nationale des Clubs Motocyclistes de la Police Nationale pour la Semaine de la sécurité routière ;
- L'association Flash Our True Colors ;
- Et l'association SOS Homophobie.

MME FOURÉ : Donc comme d'habitude, beaucoup d'actions dans différents domaines et notamment les droits des femmes bien entendu, et puis bien d'autres thématiques encore.

Madame BOUVET m'a demandé la parole.

MME BOUVET : Nous estimons que notre collectivité locale ne devrait pas subventionner l'ALCO et la CIMADE pour de telles actions. Donc, pour ne pas voter contre les autres, nous nous abstiendrons sur ce dossier.

MME FOURÉ : Très bien ! Dont acte.

Monsieur DELARUE.

M. DELARUE : Madame, Madame le Maire, mes chers collègues, il y a quand même un aspect obsessionnel dans la posture qui est la vôtre et je ne saurais, ma chère collègue, que vous inviter à venir, ne serait-ce qu'à la dernière assemblée générale – c'est dommage, elle est passée – de l'ALCO et de venir voir le travail considérable et notamment, Madame, en matière de citoyenneté dans les quartiers prioritaires où nous avons dû récemment signer avec l'État un avenant contre les dérives de radicalisation. Et l'ALCO fait à cet égard notamment, pas simplement sur cet aspect-là mais sur bien d'autres, un travail considérable et un travail, Madame, républicain. Donc cet aspect, ce côté obsessionnel, je pense que vous pourriez peut-être un jour en changer, ne serait-ce qu'en

vous intéressant de près à ce que fait cette association dans les divers axes qui sont les siens et qui rejoignent cette préoccupation républicaine, que j'espère vous partagez avec nous, dans le travail qu'ils font notamment dans ce quartier prioritaire de la politique de la ville.

Merci Madame.

MME FOURÉ : Merci Hubert DELARUE.

Moi, j'ajouterai simplement que je m'étonne qu'il y ait une focalisation sur l'ALCO alors qu'à ma connaissance l'ACIP, dans le secteur Sud-Est, fait à peu près les mêmes actions et que je ne sais pas pourquoi le Front National se focalise sur l'ALCO et pas sur l'ACIP. Mais bon, ça, ça fait partie des choses que je ne comprends pas, mais... Non, je ne comprends pas du tout, de toute façon, qu'on se focalise sur l'ALCO parce que je m'associe totalement aux propos qu'a tenus Hubert DELARUE et que Vladimir MENDÈS-BORGÈS ne pourrait que confirmer. Mais on passe au vote et chacun est libre, après, de ses positions, naturellement, comme il se doit.

ADOPTÉ

Observations :

Mme BOUVET, M. DUPILLE (pouvoir à Mme BOUVET) et M. MONTIGNY se sont abstenus.

25 - MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DU COMITÉ DE QUARTIER MONTIÈRES. CONVENTION. APPROBATION.

MME LAVALLARD : Il s'agit d'une mise à disposition d'une convention surtout d'ajustement pour le comité de quartier Montières qui était déjà dans les lieux.

Afin de soutenir le comité de quartier Montières, je vous propose d'approuver la convention de mise à disposition de la maison de quartier Jules Verne, située à l'entrée du groupe scolaire Jules Verne au 305, rue d'Abbeville, et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

Le prêt est consenti à titre gracieux, assimilable à une subvention en nature.

Je voudrais ajouter aussi que dans cette convention il y a la possibilité de mutualisation, si besoin, avec une autre association du quartier.

MME FOURÉ : C'est le même statut que pour tous les autres comités de quartier. C'est une régularisation. Très bien !

Pas d'observation(s) ? Alors on passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26 - CENTRE COMMERCIAL MARIVAUX. STATION DE DISTRIBUTION DE CARBURANT. PERMIS DE DÉMOLIR.

M. MENDÈS-BORGÈS : Comme je le disais tout à l'heure, je vous propose, chers collègues, d'autoriser Madame le Maire à déposer toutes les demandes administratives pour démolir la station de distribution de carburant du centre commercial Marivaux.

MME FOURÉ : On a expliqué tout à l'heure, donc je pense en effet qu'on n'a pas besoin d'y insister.

Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Excusez-moi, j'ai juste une question technique : dans quel délai ça pourrait être réalisé ?

MME FOURÉ : Est-ce qu'on a les éléments, Vladimir ?

M. HUTIN : Tout simplement parce que c'est vrai que c'est assez dangereux.

M. MENDÈS-BORGÈS : La consigne qu'on a passée aux services, c'est d'aller le plus rapidement possible parce qu'on partage la même considération que vous, à savoir aller rapidement pour enlever cette verrue sur ce quartier. Donc la consigne, c'est d'aller le plus vite.

MME FOURÉ : Très bien ! Donc le plus vite possible pour en effet assainir un petit peu ce coin-là, sachant qu'on a déjà pallié les difficultés avec des trous qui s'étaient formés, qui ont été comblés très vite, mais pour autant ça ne règle pas tous les problèmes.

On peut passer au vote ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

27 - ACCUEIL RÉSEAU D'ASSISTANTES MATERNELLES (RAM). TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ ET DE SÉCURISATION DU LOGEMENT 29 RUE CONDORCET. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

MME BOUCHEZ : Dans le cadre des travaux d'aménagement, de mise en conformité et de sécurisation du logement situé au 29, rue Condorcet pour accueillir le RAM, je vous propose d'autoriser Madame le Maire à déposer toute demande d'autorisation administrative et à entreprendre les travaux. Le coût de l'opération s'élève à 39 200 €.

MME FOURÉ : Oui. Le RAM, donc Réseau d'Assistants Maternelles en langage décodé parce qu'on utilise tellement de sigles qu'il vaut mieux quand même l'indiquer parce que sinon on s'y perd !

Pas d'observation(s) ? On peut passer au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

28 - ÉCOLE MATERNELLE JACQUES PRÉVERT. REMPLACEMENT DES FAUX PLAFONDS ET DE L'ÉCLAIRAGE. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

MME BOUCHEZ : Afin de procéder au remplacement des faux plafonds et à l'installation d'ampoules à LED pour l'éclairage au sein de l'école maternelle Jacques Prévert, je vous propose d'autoriser Madame le Maire à déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires au lancement des travaux dont le coût est évalué à 43 000 €.

MME FOURÉ : Il faut peut-être préciser où se situe l'école Jacques Prévert, pour que chacun repère.

MME BOUCHEZ : Rue de Cagny et rue Jacques Prévert.

MME FOURÉ : D'accord ! Donc tout le monde situe bien maintenant. Merci.
On peut passer au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

29 - ÉCOLE MATERNELLE JEAN MACÉ. TRAITEMENT DE L'ACCESSIBILITÉ INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

MME BOUCHEZ : Ça concerne l'école maternelle Jean Macé qui se trouve rue Jean Macé.

Je vous propose d'autoriser Madame le Maire à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires pour les travaux de mise en conformité de l'accessibilité globale de l'intérieur de l'école maternelle Jean Macé, située au 32 rue Jean Macé à Amiens, ainsi que des cheminements d'accès extérieurs du bâtiment.

Il conviendrait également d'autoriser Madame le Maire à entreprendre les travaux dont le coût est estimé à 55 000 €.

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ? On peut passer au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30 - ÉCOLE PRIMAIRE LA NEUVILLE B. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU LOCAL MÉNAGE ET RÉNOVATION THERMIQUE DES MENUISERIES DE L'ÉCOLE. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

MME BOUCHEZ : Dans le cadre des travaux d'aménagement du local ménage et de la rénovation thermique des menuiseries de l'école primaire La Neuville B, située au 25 rue Renée Cossin, je vous propose d'autoriser Madame le Maire à déposer toute demande d'autorisation administrative et à entreprendre les travaux. Le montant de l'opération est de 85 000 €.

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

31 - CHANGEMENT DE DÉNOMINATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE "ANNEXE IUFM".

MME LE CLERCQ : Pour faire suite à la proposition du conseil d'école, je vous propose de changer le nom de l'école élémentaire "Annexe IUFM" et de la renommer école élémentaire « Chemin des Hayettes ».

MME FOURÉ : Y a-t-il des observations ? Monsieur BEUVAIN.

M. BEUVAIN : Merci Madame le Maire.

C'est anecdotique. On a posé la question en réunion de commission. Madame GUÉROULT nous a promis de noter la question parce qu'on n'avait pas la réponse. Il arrivait par le passé, quelquefois, que les comités de quartier soient consultés ou soient alertés sur un changement de nom ou sur un nouveau nom qui était à donner. Donc on souhaitait savoir s'ils avaient été, eux aussi, consultés, s'ils étaient dans la boucle comme on l'avait connu à une certaine époque. C'est tout.

MME FOURÉ : Y a-t-il d'autres observations ? Oui, Madame LEPRESLE.

MME LEPRESLE : Oui. Juste, je trouve que pour une école, ce n'est pas génial de donner le nom de l'adresse en fait. Je pense qu'ils auraient pu quand même trouver un... Enfin vous aussi, vous pouvez proposer peut-être d'autres noms qui illustrent...

MME FOURÉ : Mais c'est ce qui a été fait, Madame LEPRESLE. Je vous l'ai dit d'ailleurs dans la réunion de groupes.

MME LEPRESLE : Le résultat n'est pas terrible !

MME FOURÉ : Lors de la réunion de groupes que nous avons eue ensemble cette semaine, je vous avais dit qu'il y avait... Ah oui ! Vous n'y étiez pas ! Oui, c'est vrai ! Pardon ! Excusez-moi, vous étiez excusée ! Pardon !

En fait, nous avons abordé le sujet et j'avais indiqué qu'il avait été proposé, de mémoire, trois noms, mais Nathalie LE CLERCQ va nous préciser les noms qui avaient été proposés au conseil d'école, et le conseil d'école, après, s'est prononcé sur le sujet parce que nous estimions que ce n'était pas à nous de donner le nom directement. Et je pense que si on avait choisi le nom, ce n'est en effet probablement pas ce nom-là qu'on aurait donné. Mais on a demandé à l'école, ce qui paraît légitime aussi.

Monsieur ANGER m'a demandé la parole.

M. ANGER : Le caractère, je dirais, un peu simple des nominations devrait nous autoriser, si à un moment donné le conseil d'école et nous-mêmes avons une idée plus géniale, de changer sans causer aucun préjudice à dame Hayettes ou monsieur Hayettes !

MME FOURÉ : Absolument !

Olivier JARDÉ m'a demandé la parole.

M. JARDÉ : Oui, Madame le Maire, mes chers collègues.

Je siège au conseil d'école et ça a été effectivement un choix de ce conseil de le localiser et de l'identifier, car il souffrait beaucoup du fait que c'était une école annexe et que c'était une école annexe de l'IUFM. Et donc pour montrer que c'était une école avec une adresse, avec un lieu, ils ont choisi ce nom-là.

MME FOURÉ : Martin DOMISE.

M. DOMISE : Pour simplement répondre à la question de notre collègue Laurent BEUVAIN, à ma connaissance, le comité de quartier a été informé ; il n'y a pas eu de consultation. La consultation s'est faite en conseil d'école, comme l'a rappelé Olivier JARDÉ, et nous avons effectivement proposé trois noms qui avaient été arrêtés en bureau municipal. Donc de mémoire, c'étaient : Jean d'Ormesson, il y avait Paul Claudel qui permettait à la fois de localiser et de donner un nom, et donc celui du Chemin des Hayettes qui faisait preuve effectivement de moins d'originalité mais qui avait le mérite, comme l'a dit Olivier JARDÉ, de situer l'école. C'est le conseil d'école qui a effectivement eu le dernier mot sur cette liste qu'on a soumise au conseil d'école.

MME FOURÉ : Vous avez tous les éléments d'information.

Mais comme l'a dit René ANGER, en effet on peut changer un nom d'école par la suite, donc rien n'interdit d'envisager ce changement. On l'a déjà fait pour certaines écoles, il n'y a pas si longtemps.

Donc moi, je vous propose en tout cas qu'on acte ce qu'est le résultat démocratique d'une consultation du conseil d'école. Donc je soumetts au vote.

ADOPTÉ

Observations :

Mme LEPRESLE et M. HUTIN se sont abstenus.

32 - ÉCOLE MATERNELLE CHEMIN DES PLANTES RUE DES QUATRE LEMAIRE. RAVALEMENT DES FAÇADES. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

MME LE CLERCQ : Le projet consiste au ravalement des façades et d'isolation d'un pignon de l'école maternelle Chemin des Plantes située rue des Quatre Lemaire. Le coût estimé de cette opération s'élève à 15 000 €.

Je vous propose d'autoriser Madame le Maire à déposer l'ensemble des autorisations administratives nécessaires à la réalisation de ces travaux.

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

33 - ÉCOLE MATERNELLE RÉAUMUR. TRAVAUX DE FERMETURE ET D'AMÉNAGEMENT DU PRÉAU. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

MME LE CLERCQ : Différents travaux sont prévus pour fermer et aménager le préau actuel de l'école maternelle Réaumur. Il s'agit notamment de créer un local où seront entreposés les vélos et le petit matériel pédagogique, et de rénover le sol avec la création d'une dalle isolante.

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

34 - VŒU. QUESTIONS ORALES.

MME FOURÉ : Nous passons aux questions orales puisque comme je vous l'ai indiqué en début de séance, nous avons un vœu que nous avons déjà examiné. Il reste donc quatre questions orales.

Je passe la parole à Madame BOUVET pour qu'elle nous présente la question orale qui m'est parvenue la première en termes de calendrier, au nom du groupe Amiens Bleu Marine.

MME BOUVET : Merci Madame le Maire.

Dernièrement, les Amiénois ont été émus et scandalisés à la fois par l'agression de deux jeunes gens dans le passage malheureusement trop connu qui va de la gare au centre commercial voisin. Chacun a compris la douleur et la colère que les familles ont alors exprimées.

Au-delà de la condamnation de tels actes, il faut quand même poser la question de la sécurité publique dans notre ville. Si nos enfants ne peuvent plus se promener en ville sans risquer de se faire agresser par une bande d'abrutis, cela devient intolérable !

Bien entendu, on ne peut pas mettre un policier derrière chaque individu ; on ne peut pas éduquer les enfants à la place des parents ; on ne peut que déplorer la lâche passivité des personnes assistant à ce genre d'agression. Mais le maire détient quand même des pouvoirs de police, certes limités, et peut mettre en place avec l'appui de l'État, dont la sécurité relève normalement, un plan de prévention et de répression de la délinquance notamment en centre-ville.

Dans son article 2, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 indique que la sûreté, c'est-à-dire la sécurité, est un droit naturel et imprescriptible de l'Homme au même titre que la liberté. Il est bon de le rappeler.

Madame le Maire, si vous avez rencontré les familles des victimes, que leur avez-vous dit ? Quelles mesures, quel plan allez-vous mettre en place pour éviter ce genre d'agressions ?

MME FOURÉ : Je passe la parole à Clément STENGEL.

M. STENGEL : Merci Madame le Maire, mes chers collègues.

Mardi 17 avril, à l'heure de la pause méridienne, deux jeunes gens âgés de 17 ans ont été effectivement agressés dans le passage menant de la place Alphonse Fiquet au centre commercial Amiens 2.

Apprenant l'agression par un mail de l'un des parents, Madame le Maire a immédiatement demandé qu'un rendez-vous soit organisé avec les parents des victimes. Ces derniers ont été reçus par Madame le Maire et moi-même le 3 mai dernier, ici même en mairie.

Les actes commis sont parfaitement inadmissibles ! Nous avons témoigné aux parents tous nos vœux de rétablissement pour leurs enfants et formulé le souhait que l'enquête de la police nationale, suite aux plaintes déposées, aboutisse rapidement.

Les différents espaces autour des deux gares, routière et SNCF, font l'objet d'un travail de fond depuis notre arrivée aux responsabilités. Dans les différentes mesures que nous avons prises, nous noterons les patrouilles quotidiennes de la police municipale aux abords des gares. Ainsi, 110 patrouilles pédestres ont été effectuées sur le secteur gare entre le 1^{er} janvier et le 30 avril de cette année entre 7 h 30 et 19 h 30.

Outre la rédaction régulière de procès-verbaux pour consommation d'alcool sur voie publique, ces 110 patrouilles ont abouti à plus de 40 mises à disposition d'individus auprès de la police nationale, puisque la majeure partie des infractions ou délits qui ont alors été constatés relevaient en effet de la police nationale.

Les médiateurs sociaux assurent quant à eux un suivi particulier auprès des élèves empruntant les cars scolaires au départ de la gare routière, menant auprès d'eux des actions de sensibilisation sur différents sujets de la prévention contribuant à les protéger des risques d'exposition à la violence, à l'alcool ou encore aux stupéfiants.

Les personnels de la gare routière ont également été sensibilisés par les cadres de la police municipale lors de formations l'an dernier sur toute question pratique de sécurité pouvant se poser.

Nous avons également renforcé la vidéosurveillance des espaces publics par l'implantation récente de deux nouvelles caméras aux abords de la place Fiquet.

Ces mesures significatives et concrètes démontrent notre volonté et les efforts réalisés à notre niveau sur les problématiques de tranquillité aux abords des deux gares.

La sécurité demeure toutefois une coproduction. Il ne nous est pas possible d'en assurer seuls tous les aspects. Nous n'avons, par exemple, pas le droit de vidéosurveiller le passage privé qui dessert le centre commercial Amiens 2, lieu de l'infraction. Nous ne pouvons qu'inciter la copropriété à davantage d'efforts de sécurisation lors des visites régulières de la police municipale ou de nos propres déplacements sur place avec la participation des adjoints de secteur et adjoint au commerce.

Enfin, nous sommes en lien très régulier sur toutes ces thématiques avec la police nationale bien entendu, premier acteur du maintien de l'ordre et de la sécurisation des espaces publics dans notre ville. Les 40 personnes mises à disposition par la police municipale à la police nationale, que je citais précédemment, démontrent toute l'importance de la police nationale sur ce secteur, ce que nous ne manquons pas de rappeler dans nos différentes instances partenariales avec les services de l'État.

La sécurité est un engagement de tous les jours.

En conclusion, je saluerai le travail de nos policiers municipaux qui répondent aux objectifs fixés dans beaucoup de domaines et obtiennent des résultats à l'image, par exemple, de l'opération partenariale menée ce matin sur le secteur Ouest permettant l'enlèvement de six scooters, dont quatre sans plaque d'immatriculation et deux déclarés volés. Nous poursuivons et poursuivrons sans relâche au quotidien les efforts en matière de sécurité à notre niveau.

Je vous remercie.

MME FOURÉ : Merci Clément. Je passe la parole à Monsieur ANGER pour la question suivante. C'est la question des travaux.

M. ANGER : Merci Madame le Maire.

Madame le Maire, lors d'un précédent conseil municipal, nous vous avons alertée sur la situation de crise provoquée par votre gestion des chantiers du BHNS et du réseau de chaleur.

Nous avons par ailleurs fait des propositions destinées à limiter le préjudice subi par les usagers, qu'ils soient piétons, cyclistes ou automobilistes, ainsi que pour accompagner les commerçants et prestataires de service du centre-ville.

Vous nous avez répondu que nos inquiétudes étaient infondées, nos propositions inutiles. À preuve l'absence de protestation de nos concitoyens.

Force est de constater que depuis la situation n'a fait que se dégrader et que le silence dont vous vous prévaliez est démenti chaque jour par les échanges sur les réseaux sociaux et le relais de l'irritation de nos concitoyens par la presse locale qui ne sont que l'écho d'une exaspération que nous rencontrons toutes et tous chaque jour.

Nous n'avons jamais nié l'inévitable gêne provoquée par des travaux d'ampleur, comme nous n'avons jamais contesté la nécessité d'être au rendez-vous de la transition énergétique comme de celui des nouvelles mobilités... et il est trop tard aujourd'hui pour débattre utilement de la concomitance de la programmation des travaux.

Par contre, Il est encore temps de décider de mesures d'accompagnement pour limiter la gêne des usagers comme des commerçants.

Au regard des dysfonctionnements majeurs de ces derniers jours, en avez-vous analysé précisément les causes et quelles mesures avez-vous prises et comptez-vous prendre pour assurer une meilleure mobilité et une meilleure accessibilité de notre centre-ville ?

MME FOURÉ : Merci. Je passe la parole à Pascal RIFFLART pour la réponse.

M. RIFFLART : Merci Madame le Maire.

Si vous le voulez bien, je vais aussi partager cette réponse avec mon collègue Benoît MERCUZOT parce qu'on est ici, en effet, sur un chantier triple, puisque d'abord c'est surtout un chantier d'aménagement urbain, deuxièmement un chantier de BHNS – excusez-moi, mon cher Benoît, de vous placer en troisième –, mais aussi un réseau de chaleur. C'est en effet la concomitance de ces trois chantiers qui, aujourd'hui, nous fait être interpellés par notre collègue.

Depuis maintenant quatre années, notre collectivité prend ses responsabilités et s'implique fortement pour développer durablement son agglomération. Il convenait donc fort logiquement d'offrir à nos concitoyens, et dans les meilleurs délais, un cadre de vie à la hauteur des enjeux, tant sur le plan écologique, sanitaire ou encore social.

Le réseau de chaleur apportant aussi une réponse efficace aux enjeux repris ci-dessus, il fallait « faire le travail dans le bon sens », c'est-à-dire construire l'infrastructure du réseau de chaleur urbain, avant d'aménager ce qui va au-dessus, les espaces publics supports du futur BHNS.

La collectivité étant engagée dans une démarche de route durable, il nous fallait impérativement conjuguer ces trois chantiers.

Dans la droite ligne des objectifs du PDU, il convient également de bien préciser le sens donné à nos aménagements, consistant principalement à mieux partager l'espace public au profit de trois modes actifs, c'est-à-dire les piétons qui représentent 33 % de la part modale, les transports en commun qui ne font actuellement que 7 % de la part modale et enfin les cyclistes qui font encore 2 % de la part modale.

Ce rééquilibrage aurait un « effet levier » sur le choix du mode de déplacement de nos concitoyens et constituerait une alternative crédible à l'emploi de la voiture individuelle.

À l'instar de ce que vous pouvez déjà voir sur l'axe Vogel-Branly, sur les boulevards intérieurs Sud et sur l'axe Nord, de larges trottoirs et des aménagements cyclables (12 km au total dans le cadre du projet) seront réalisés pour le confort de tous, renforçant au passage notamment, grâce aux nouvelles plantations, l'identité verte de notre agglomération et stimulant son attractivité.

Pour maîtriser la bonne exécution du projet, nous avons adopté un plan de circulation multimode. Un suivi permanent en est assuré par les services pour corriger efficacement les erreurs, potentielles sources en effet de nuisances ou d'inconfort, erreurs qui auraient été sous-estimées, tout en assurant la sécurité optimale de tous les usagers.

Par exemple, les travaux récemment, dont vous parlez d'ailleurs dans votre question, sur l'esplanade Branly ont nécessité la reprise d'un marquage au sol et des ajustements de

signalisation. Dès le signalement du problème, les équipes se sont mobilisées et une solution a été apportée dans la journée. Je vous invite d'ailleurs à repasser exactement au même endroit : toutes les problématiques ont été levées depuis ce moment.

Idem sur la chaussée Jules Ferry : le ramassage des ordures ménagères a été sans doute mal appréhendé ; une solution a aussi été trouvée dans la journée.

Certes, tout n'est pas parfait, et grand devin celui qui pourrait prétendre anticiper sur tous les aléas d'un chantier de cette envergure. Mais conformément à nos engagements, dès qu'un problème est signalé il est pris en charge et résolu dans la journée quand cela est possible, c'est-à-dire dans l'immense majorité des cas.

En réponse à votre question, quelles sont les mesures d'accompagnement d'abord qui ont été prises ?

- Nous assurons le maintien de la circulation sur l'ensemble des axes en travaux à l'exception de la rue Delpech et ce, de manière très segmentée, en concertation d'ailleurs avec les acteurs locaux puisque cette rue Delpech n'est fermée que pendant les périodes estivales, juillet et août, à deux reprises justement pour pouvoir occasionner le moins de gêne possible et être dans une période où le trafic est moindre ;
- Un maintien global d'une offre de stationnement en surface notamment dans l'hypercentre ;
- Une mise en place de zones bleues qui ont un franc succès d'ailleurs ;
- Et une gratuité des parkings en ouvrage sur certains créneaux. Madame le Maire, les derniers chiffres qu'on vient de me communiquer font état d'une augmentation de 45 % de fréquentation mensuelle supplémentaire sur le créneau 15 heures – 19 heures sur trois parkings en ville, donc ce n'est pas anecdotique, et sur deux mois qui sont tout à fait comparables puisqu'au mois d'avril, vous avez mis en place les dispositions de gratuité, comparé au mois de mars qui était le mois où il n'y avait encore aucune disposition. Je peux tout à fait vous fournir ces chiffres. Ce sont des comptabilités qui sont faites à partir des outils qui ont été mis en place, c'est-à-dire maintenant les éléments de comptage, et qui sont tout à fait formelles ;
- La fourniture de tickets de parking gratuits pour les clients des commerces du centre-ville (80 000 tickets de gratuité ont été distribués) ;
- La mise en place d'un réseau de bus stable pendant la durée de l'opération. J'entends souvent ce type de remarque : le réseau a été préparé bien avant les travaux en fonction du calendrier des travaux tel qu'il était disponible au moment où on a établi ce réseau pendant les travaux. Il est évident qu'on a un chantier qui est très mobile et donc il faut très, très rapidement s'adapter aussi à la mobilité de ce chantier et parfois, en effet, on peut avoir à réorganiser très ponctuellement le réseau quelques jours avant l'installation de ces travaux ;
- Les communications larges via KEOLIS, les panneaux, le JDA et amiens.fr, j'en passe ;
- La multiplication des réunions de concertation, notamment des cafés chantiers, des visites des commerçants via le DEVECO et les médiateurs de terrain et des adjoints concernés sur les secteurs et les adjoints thématiques ;

- Le staff hebdomadaire (et j'insiste bien là : hebdomadaire) de la maîtrise d'ouvrage. Ça se déroule dans mon bureau. C'est à 8 h 30 tous les jeudis matins. Vous pouvez venir vérifier. Tous les matins, depuis deux ans, on travaille, tous les jeudis matin. Il n'y a pas une fois où ça n'arrive pas. On travaille sur la maîtrise de ce chantier ;
- Évidemment avec la participation de la maîtrise d'œuvre et des entreprises et la forte implication des élus pour signaler les problèmes et travailler avec les techniciens à leur résolution ;
- Enfin la mise en place de la commission d'indemnisation. Je vais faire un petit point là-dessus. Depuis sa mise en place, la commission a examiné 22 dossiers de demandes d'indemnisation. Sur ces 22 dossiers :
 - o 8 n'étaient pas recevables car ils ne remplissaient pas les critères d'éligibilité,
 - o Et sur 14 dossiers éligibles, le montant attribué a été de 157 620 €.

Alors ça signifie quoi en termes de chiffres ? Il y a à peu près une petite centaine de commerçants sur cet axe. Sur ces 100 commerçants sur l'axe Vogel-Branly qui a été évidemment l'axe le plus impacté, l'axe directement le plus impacté, là où il y a une activité chalande, on a donc 14 dossiers éligibles sur une centaine, c'est-à-dire qu'on a 14 % d'entreprises concernées qui ont été lourdement impactées par ce chantier. Elles ont bénéficié évidemment des mesures d'indemnisation.

Moi, j'ai essayé de comprendre un peu quel était le réel impact. Je ne dis pas qu'il n'y a pas d'impact, c'est sûr. Mais entre abaisser son chiffre d'affaires de 50 % et se retrouver par contre avec des baisses de chiffre d'affaires beaucoup plus relatives, il y a vraiment une nuance quand on est dans un exercice commerçant ou commercial ou libéral.

En fait, le chiffre moyen qui est observé, je dis bien le chiffre moyen, sur ces 14 dossiers est de 22 %, c'est-à-dire qu'il y a 22 % de moins de chiffre d'affaires sur les 14 commerces qui ont été impactés, c'est-à-dire que c'est la ligne la plus élevée en matière de déficit. Et les autres commerces, alors évidemment on va toujours nous dire qu'ils n'ont pas été au courant de la commission d'indemnisation, mais quand dans une rue, vous avez 100 commerces et que vous avez un quart de ces commerces qui déposent un dossier pour être indemnisés, je pense, je présume que les autres sont quand même au courant.

Ce qui fait que certes il y a un impact économique certain sur cet espace, mais j'aimerais quand même qu'on relativise et notamment dans l'intérêt de tous parce que le message envoyé, qui est un message de catastrophisme sur cette zone commerçante, ne peut faire qu'accentuer, encore une fois, les effets qu'a ce chantier sur l'activité commerciale sur cette zone.

Quelles sont les mesures cependant que nous devons encore prendre ?

Nous avons bien conscience de nos obligations en matière de sécurité, de confort et de préservation de l'activité commerciale, et dans bien d'autres domaines. Il nous faut encore, même si chantier touche à sa fin, être encore plus performant.

Je vous propose, pour les mois restants, de réaliser des itinéraires PMR de contournement de zones de travaux, pour assurer un confort d'usage, sachant que sur les zones de travaux, notamment les aménagements de façade à façade, il n'est pas aisé d'assurer en permanence la présence d'un revêtement de grande qualité à l'endroit des trottoirs. C'est-à-dire que quoi qu'on fasse, on ne peut pas avoir de bitume sur les trottoirs quand on fait du façade à façade. On a

forcément du gravillon. Il est damé le plus possible. Il est évidemment plus difficile de circuler à pied ou en fauteuil sur cet espace. Mais ceci dit, on peut quand même le faire. Mais c'est vrai que c'est plus difficile. Là, dans ces cas-là, je vous propose d'aménager des itinéraires de contournement. On est en train de réfléchir à cette solution, tout en sachant que ces itinéraires de contournement vont forcément rallonger la durée du transit parce qu'évidemment on va être sur des tracés qui vont être beaucoup plus longs.

Il faut aussi renforcer, comme toujours, la communication et inciter les automobilistes à emprunter l'entrée Ouest de la ville via l'avenue de Grâce. En effet, entre la barrière de péage et le centre-ville, le temps de trajet moyen est de 10 minutes. Cette entrée permet également d'accéder facilement au CHU Sud et aux boulevards extérieurs grâce à l'emprunt du viaduc reliant l'avenue de l'hippodrome au boulevard de Strasbourg.

Le taux de fréquentation a ici doublé. On est passé, avant le début de ces travaux, de 3 000 véhicules/jour à près de 6 000 véhicules/ jour, ce qui est quand même un bon résultat parce que ça veut dire qu'il y a aussi une prise de connaissance, de conscience, qu'il y a un trajet ici alternatif pour rentrer dans cette ville en passant par l'A16. Il convient de poursuivre dans cette dynamique et de développer cette entrée par l'Ouest dans notre ville. Nous négocions aussi dans ce sens avec la société d'autoroute concernée pour obtenir les solutions les plus acceptables possibles pour les usagers.

Je rappelle pour mémoire que pour les titulaires d'un badge de télépéage, pour les métropolitains, ce tronçon n'est pas payant entre le péage de Dury, par exemple, et le péage de la sortie sur l'avenue de Grâce.

Enfin sur le plan de la circulation et compte tenu de la réduction du nombre de voies au droit des carrefours, c'est-à-dire que c'est bien ce qu'on voit... D'ailleurs, c'est ce qu'on nous reproche de temps en temps, c'est de faire une politique en faveur des voitures. J'ai du mal à comprendre comment on peut faire une politique en faveur des voitures en réduisant le nombre de voies au droit des carrefours. Ces carrefours se transforment parfois en zone d'attente, donc de rétention de véhicules. Il est vrai qu'aux heures de pointe, elles sont chargées. Le taux de saturation des axes avoisine les 120 %, donc évidemment cela génère un ralentissement du flux, alors qu'environ 15 % du flux de circulation de transit ne pénètre plus dans le centre-ville, ce qui est une bonne chose. J'insiste ici sur la notion de transit et non de destination, ce qui revient à dire que ces véhicules traversaient auparavant le centre-ville mais ne s'y arrêtaient pas, ils étaient en transit, et se reportent maintenant sur d'autres axes majorant les phénomènes de congestion.

Toutefois, à compter du 15 juin, conformément aux observations des années précédentes, les flux de circulation diminueront d'environ 10 % en juin et de 20 % en juillet et en août, je vous laisse faire la soustraction, ce qui revient à dire que nous reviendrons alors à des taux usuels en heures de pointe, mettant un terme à des difficultés que les Amiénoises et les Amiénois ont courageusement, il faut le souligner, et patiemment subies depuis plus d'un an, ce dont je les remercie vivement.

À la rentrée de septembre, suite à l'achèvement des travaux sur les boulevards Sud, sur l'axe Vogel-Branly, hors esplanade, sur la place Foch et sur l'axe Nord, la capacité de notre système de circulation approchera une capacité de 95 %.

Il restera certes des perturbations au Sud-Est de la ville et à proximité du pont Beauvillé jusqu'à la fin d'année, mais dans une toute autre mesure au moment où les grands axes de circulation automobile seront fonctionnels et que bon nombre de sites propres seront utilisés par nos bus d'AMETIS en attendant l'arrivée du BHNS Némio qui, elle, se fera février-mars 2019.

Certes, Monsieur le Conseiller Municipal, on assiste en effet sur les réseaux sociaux à une forte agitation autour des travaux du fait de nos grandes entreprises. Je ne doute pas que ces interventions répétées, souvent anonymes, parfois excessives, ne soient motivées que par la volonté d'apporter une pierre positive à l'édifice et d'améliorer un quotidien de nos concitoyens grandement dérangé par ces travaux.

Je ne doute pas non plus que derrière bon nombre de détracteurs acharnés, se cache un tout petit nombre d'agitateurs bien encadrés qui changent allègrement de moustache ou de masque pour inquiéter nos concitoyens !

J'ai cependant fait le choix de porter mon écoute plus directement à ce qui fait vraiment du bruit, c'est-à-dire quand les gens me parlent, aux Amiénois en allant à leur rencontre le plus souvent possible, et en préférant la manière physique à la manière virtuelle.

J'ai plutôt reçu un message d'encouragement par des Picards qui voient leur capitale se réveiller et se transformer après une longue période d'ennui.

Ragaillardis par ces soutiens identifiables et qui ne se cachent pas derrière un smartphone, nous mènerons à bien et dans les temps ce projet de BHNS qui demain distinguera notre ville au sein de notre grande région.

MME FOURÉ : Merci Pascal. La parole est à Benoît MERCUZOT en complément. Il va être plus court.

M. MERCUZOT : Vous l'avez dit et je vais donc m'y conformer, Madame le Maire, encore que les travaux de réseau de chaleur mériteraient de longs développements !

Je rappelle que ce sont quand même plusieurs dizaines de kilomètres de réseau qui sont en train d'être mis en place sur notre ville pour le bon fonctionnement de ce réseau de chaleur.

Au fond, la réponse que nous pouvons apporter et que nous tentons d'apporter et que nous ne cessons d'améliorer, c'est la question de la coordination la plus étroite possible entre les travaux du BHNS et les travaux du réseau de chaleur. Et je dois signaler, pour être précis, que cette coordination se fait a minima deux fois par semaine par une réunion des équipes des maîtrises d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre, et je sais, Madame le Maire, combien vous êtes attentive à la réalité de ces réunions et au fait qu'elles soient productives.

Au fond, ces réunions sont évidemment importantes. Je ne vous invite évidemment pas à aller voir de trop près derrière les barrières, mais vous pouvez constater que les travaux de mise en place du réseau de chaleur sont vraiment très impressionnants et je profite de cette occasion, au fond, pour féliciter les équipes techniques qui mettent en place ce réseau de chaleur qui fait l'objet d'une véritable technicité. Enfin ce n'est pas un petit travail qui est en train d'être réalisé.

Ces coordinations sont notamment utiles pour quatre raisons.

D'abord, parce qu'il faut que le réseau de chaleur arrive à mettre en place, de façon utile pour la saison de chauffe 2019, ce que vous me permettrez d'appeler la colonne vertébrale du nouveau réseau. Et je vous rappelle que l'une des caractéristiques de ce futur réseau de chaleur est d'être unique et donc on va avoir une colonne vertébrale qui va aller du Sud jusqu'au Nord ou du Nord jusqu'au Sud de la ville, et ce sont des canalisations qui sont deux fois de 50 centimètres de

diamètre, ce qui fait évidemment des tranchées particulièrement importantes. Et il est important, il est nécessaire que cela fonctionne, encore une fois, pour la saison de chauffe 2019.

Le deuxième élément qui rend cette coordination étroite encore plus utile, c'est qu'elle permet de répondre au succès du réseau de chaleur urbain qui, d'une certaine façon, est victime de son succès, puisqu'un grand nombre de copropriétés privées se rapprochent de la SEMOP Amiens Énergie pour demander à être raccordées au réseau de chaleur et cela, bien évidemment, vient accroître encore le linéaire de canalisations à poser. On peut évidemment considérer que ça vient accroître la difficulté, mais sur le fond on ne peut évidemment que se réjouir du succès de ce réseau de chaleur qui, je le rappelle, fonctionnera avec plus de 60 % d'énergies renouvelables et de récupération.

Le troisième élément qui nécessite de la coordination – je vous rassure, je vais être très court –, c'est qu'il serait évidemment incompris de tout le monde, on ne l'a même jamais imaginé, que les travaux du réseau de chaleur obligent à défaire ce qui aurait été fait dans le cadre des travaux du BHNS. C'est pourquoi d'ailleurs j'ai un peu de mal à comprendre cette partie de la question où on nous indique qu'il est trop tard pour débattre utilement de la concomitance de la programmation des travaux.

En fait, ce n'est même pas utile d'en débattre parce qu'il est évident qu'il fallait que les travaux soient concomitants, à moins, et je dis ça pour le fun, permettez-moi cette expression un peu anglaise, Madame le Maire, qu'évidemment on considère que le fait d'éviter de casser ce qui vient d'être fait et donc, disons-le, le fait d'être attentif à l'utilisation des deniers publics ne soit une vision libérale de l'aménagement de notre ville et que du même coup, ce soit une vision qu'il faudrait honnir.

Le quatrième élément, c'est qu'évidemment il faut que les travaux du réseau de chaleur ne retardent pas la mise en œuvre du BHNS avec l'échéance qui a été rappelée par mon excellent collègue Pascal.

Et enfin le dernier élément que je peux ajouter, c'est que le conseil d'administration de la SEMOP a décidé de caler les modalités de l'indemnisation qu'elle est susceptible de verser aux commerçants et acteurs économiques qui souffriraient de la mise en place des travaux de ce réseau de chaleur, très exactement sur celles mises en place pour le BHNS. À ce jour, deux dossiers ont été déposés. Ils sont en cours d'examen. Une décision sera prise prochainement. Des dossiers, m'a-t-on dit, sont en train d'être remplis par d'autres commerçants. Donc, nous nous calons vraiment au mieux sur les accompagnements que la ville a décidés pour le BHNS et que nous mettons en œuvre pour le réseau de chaleur.

Voilà pour les éléments.

MME FOURÉ : Merci beaucoup, Benoît.

Je voudrais ajouter que ce qui serait bien, ce serait qu'on fasse une information au conseil municipal au fil de l'eau pour les indemnisations, puisque comme les indemnisations sont du ressort de la SEMOP, elles ne vont pas faire l'objet d'une délibération, à la différence de l'indemnisation dans le cadre des travaux du BHNS qui, elles, font l'objet d'une délibération en conseil d'Amiens Métropole. Donc, je suggère que peut-être chaque mois, s'il y a des dossiers ou aussi souvent que nécessaire, on fasse un point d'étape sur l'indemnisation des commerçants dans le cadre du réseau de chaleur.

Quelques petits mots à ajouter simplement puisque je rappelle que les questions orales sont sans débat. Vous choisissez le modèle de la question orale. C'est la règle telle qu'elle est prévue dans le règlement intérieur. Il n'y a pas de débat.

Je voudrais simplement préciser d'abord que je remercie très chaleureusement Pascal RIFFLART pour son implication sans relâche, l'ensemble des services qui travaillent avec lui parce que c'est un challenge incroyable qui est à relever, la SEMOP et Benoît MERCUZOT, pour l'attention qu'ils portent à ces travaux-là.

Je voudrais dire simplement que nous sommes conscients qu'évidemment les travaux qui sont réalisés dans la ville actuellement perturbent bien entendu le fonctionnement, les habitudes de déplacement des Amiénois et des habitants hors d'Amiens qui viennent travailler à Amiens tous les jours. C'est certain. Mais comme je le disais à l'ouverture de cette session, je reviens de Lille et j'ai eu beaucoup plus de mal à sortir de Lille qu'à entrer à Amiens alors que je suis sortie de Lille à 16 heures et je suis rentrée à Amiens à 18 heures. Donc, je fais le constat simplement.

Et puis je voudrais dire aussi qu'évidemment on réfléchit à d'autres pistes d'amélioration encore pendant les travaux, puisque comme l'a indiqué Pascal RIFFLART, il faut s'attendre à ce que ces travaux durent jusqu'à la fin de l'été de manière forte. Après l'été, il existera encore des travaux, mais ce sera avec une intensité beaucoup plus facile à supporter.

Et je remercie aussi les habitants de notre ville et les habitants hors d'Amiens qui viennent à Amiens régulièrement de leur relative adaptation, adaptabilité, compréhension des travaux parce que j'entends quand même très souvent dire : « Bien sûr, les travaux nous perturbent énormément. On est gênés dans nos habitudes. On doit prendre plus de temps, une marge de temps supplémentaire pour aller d'un point à un autre suivant les heures. Mais néanmoins, on sait que c'est pour avoir un mieux. »

Voilà ce que l'on pouvait dire.

Je passe la parole à Monsieur BEUVAIN pour la question orale qu'il pose au nom des élu-e-s des groupes socialiste, communiste et Les Écolos d'Amiens.

M. BEUVAIN : Merci Madame le Maire.

J'ai bien fait de me raser : je n'ai ni barbe, ni moustache, et mon masque est toujours celui de la solidarité, mon cher Pascal !

Madame le Maire, depuis plusieurs semaines, le collectif KASS de la Somme alerte sur le manque de logements et de places d'hébergement d'urgence pour les personnes sans-abri et les demandeurs d'asile dans notre ville d'Amiens.

Cette apparition de la misère sur le devant de la scène ne fait que mettre en lumière ce manque de moyens pour répondre à un droit fondamental : un toit c'est un droit.

L'insuffisance des moyens mis en place par l'État et notre ville pour répondre aux besoins des personnes privées de logement est une réalité qui ne peut être niée.

Nous sommes loin de la promesse d'Emmanuel MACRON, lors d'un discours à Orléans sur l'accueil des migrants en juillet 2017, disant : « La première bataille : loger tout le monde dignement. Je veux partout des hébergements d'urgence. Je ne veux plus de femmes et hommes dans les rues. »

Après le passage de l'ouragan Irma, Monsieur GEST et vous-même avez incité les Amiénois à la solidarité en faisant mention du manteau de Saint-Martin. Nous avons même proposé un vœu que votre majorité avait adopté, destiné au préfet afin qu'il accompagne cette réalité par son droit de réquisition des logements.

C'est pourquoi nous sommes surpris par la manière dont sont traités les membres de ce collectif qui, après avoir dû quitter l'église Saint-Honoré, subissent une forme de pression dont l'audition suite à un dépôt de plainte par vos soins contre Romain LADENT pour avoir « planté un piquet » est un épiphénomène regrettable, puisqu'elle risque de mettre de l'huile sur le feu.

Madame le Maire, nous vous invitons à écouter l'appel au dialogue de ce collectif et de discuter avec ces citoyens engagés pour votre ville.

Il est possible pour notre ville de mener une politique volontaire pour l'accueil de ces personnes en situation de fragilité.

D'autres villes ont mis en place des solutions alternatives, notamment en usant du droit de préemption, avec la mise à disposition de bâtiments qui attendent une démolition prochaine à des personnes sans domicile, sous réserve qu'elles payent assurance et factures, ce qui peut être une première solution à apporter aux membres de ce collectif.

Nous vous invitons également à un moratoire sur la vente d'un certain nombre de biens immobiliers qui sont la propriété de notre collectivité afin qu'ils soient réhabilités et aménagés pour l'accueil d'urgence. C'est possible et cela ne dépend que de votre bon vouloir.

Madame le Maire, le problème ne se résorbera pas par des décisions arbitraires. Tant qu'il y aura des sans-abri, il y aura des tentes à Amiens, et plus on cherchera à les faire disparaître, plus les actions risquent de se tendre vers la radicalité, une voie que nous voulons éviter en prenant le chemin de l'écoute et du dialogue.

Madame le Maire, votre opposition a formulé quelques propositions. Nous souhaiterions connaître ce soir les dispositions concrètes que vous allez prendre pour répondre à cette urgence sociale.

Nous vous remercions.

MME FOURÉ : En l'absence d'Annie VERRIER, qui ne pouvait pas être présente à ce conseil municipal, c'est moi qui vais répondre à cette question orale qu'elle a préparée évidemment à mon intention.

Je voulais vous dire, mes chers collègues, que mon attention a été attirée bien sûr par le collectif d'action sociale appelé KASS, ce n'est pas un hasard, sur la situation d'une vingtaine de personnes sans domicile fixe qui se seraient vu refuser un hébergement par le 115 ces derniers jours par manque de places.

La ville d'Amiens a accordé un rendez-vous à ce collectif à sa demande le 14 mai 2018, montrant ainsi son souci de l'écoute et du dialogue. Je ne comprends donc pas les procès d'intention qui sont faits à la ville à ce sujet.

Ce collectif s'est présenté comme un regroupement de citoyens sans statut juridique particulier sensibilisés à la cause des sans-abri. Créé il y a 2 ou 3 semaines, il a installé des campements provisoires successivement dans différents lieux de la ville, ainsi que vous le rappelez.

Nous avons rappelé que le domaine public ne pouvait être un lieu de campement sauvage et nous avons transmis leurs préoccupations à Monsieur le Préfet par un courrier adressé à l'issue de cette rencontre, comme nous nous y étions engagés.

Par la voie d'un communiqué de presse, le préfet a souligné, je cite, « que l'UDAUS disposait de 17 places d'hébergement pour toute personne sans abri et en situation de vulnérabilité qui en aurait fait la demande lundi 21 mai en fin d'après-midi ». Je compléterai en précisant qu'il y avait 18 places disponibles mardi 22 mai et 15 places disponibles pas plus tard qu'hier soir.

Vous évoquez ici le manque de moyens pour répondre au droit à un toit. Je tiens à rappeler ici que la ville d'Amiens joue un rôle très important en matière de solidarité dans les actions qui concernent son domaine de compétence. Parmi ses missions, le CCAS attribue près de 500 000 € d'aides alimentaires ou financières. Nous avons augmenté le montant des aides facultatives accordées et élargi les conditions d'accès pour répondre aux besoins des plus précaires.

Nous accompagnons les Amiénois en difficulté par le biais des équipes sociales qui accueillent le public au plus vite sans rendez-vous. Je pense notamment aux 21 conseillers sociaux répartis dans les cinq secteurs de notre ville et aux équipes des services publics de quartier, et je tiens à les remercier chaleureusement de l'écoute et de l'attention dont ils ne manquent pas de faire preuve à l'égard de tous les publics qui viennent les trouver.

Nous agissons au travers de la domiciliation pour faciliter les démarches d'insertion de plus de 1 000 personnes.

Enfin nous soutenons les associations caritatives qui œuvrent dans le domaine de l'hébergement, de l'aide alimentaire, de l'illettrisme, de la santé ou de l'inclusion sociale par des subventions de plus de 500 000 €.

Avec le pacte pour le bien vivre à Amiens, nous avons clairement affirmé notre priorité en matière sociale, mais Amiens n'agit pas dans la précipitation. Amiens agit dans la concertation.

En tant que maire, mon rôle consiste à protéger les plus faibles. C'est bien ce principe que je souhaite défendre dans la ville où Saint-Martin, en effet, a partagé son manteau.

Comme vous le savez, Amiens soutient l'hébergement social d'urgence et veille à l'accompagnement social des publics les plus fragiles. Je vous rappelle que l'hébergement social d'urgence représente 52 % du budget des subventions sociales, soit un montant de 275 000 € pour 2018 contre 248 000 € en 2017, soit une hausse de près de 11 %.

Au titre des aides facultatives, le CCAS consacre près de 80 000 € à des aides financières en rapport avec le logement (charges liées à l'énergie, donc le gaz et l'électricité, au loyer ou aux charges locatives).

La ville d'Amiens et le CCAS versent près de 19 000 € au titre du Fonds de solidarité au logement auxquels se rajoutent les 90 000 € d'Amiens Métropole. Vous ne pouvez pas dire que nous ne mettons pas de moyens ou encore qu'ils sont insuffisants.

Cependant, vous le savez, la politique de lutte contre la précarité relève du conseil départemental et celle de l'hébergement d'urgence est pilotée par l'État. En tant que maire, avec Annie VERRIER, adjointe en charge de la santé et du bien-être, que je remercie vraiment de toute l'ardeur qu'elle met à traiter ces sujets qui sont difficiles, et Philippe THÉVENIAUD, conseiller délégué à l'action sociale dont je salue le travail, nous intervenons très régulièrement auprès de ces deux institutions afin qu'elles répondent aux besoins de notre territoire et de nos populations.

Depuis plusieurs années, l'État a déployé de nouveaux logements afin de répondre aux besoins de la population. Monsieur le Préfet a précisé que l'État, je cite, « mobilise de façon pérenne à l'année 991 places d'hébergement sur la Somme, dont 105 créées en 2017 ». À ces places se rajoutent 100 places financées sous forme de nuitées d'hôtel afin de faire face à toute situation de détresse avec une priorité absolue accordée aux femmes et aux enfants. L'État consacre 4,4 millions € en 2018, soit une progression de 33 % en 3 ans. Près de 90 % de ces places sont situées à Amiens.

Amiens ne se substitue pas à l'État, celui-ci joue pleinement son rôle. Nous avons pour notre part le souci de faciliter les initiatives des associations et des Amiénois qui veulent prendre leur part dans l'accueil des sans domicile fixe. Nous ne nous substituons pas à eux non plus. Les associations caritatives reçoivent des dons pour cela.

Vous me dites que les structures d'accueil sont saturées. Or il semble qu'à ce jour, les capacités d'accueil répondent aux besoins des sans-abri à Amiens. Je le citais au début de mon propos. Je vous rappelle que sur les trois derniers jours, des places existaient bien dans notre ville.

Il y a effectivement des besoins très ponctuels pour des demandes venant d'autres territoires. La demande n'est pas vraiment perceptible. Les personnes qui sollicitent le 115 ne le rappellent pas forcément en fin de journée et ne se retrouvent pas non plus en maraude sur la voie publique dans la soirée.

Vous dites que nous ne faisons rien pour adapter des logements ; c'est faux. Nous avons aménagé les logements pour les réfugiés mis à disposition par l'OPAC pour près de 10 000 €. Ça, ça se fait dans la discrétion, mais ça se fait entre l'OPAC et la ville.

Je vous informe que la ville d'Amiens a déployé des solutions alternatives en mettant à disposition des logements à réhabiliter à des associations caritatives, notamment à Habitat et Humanisme, qui permettent ensuite de reloger ces publics en grande difficulté qui ont du mal à accéder à un logement. Je voudrais là aussi souligner le travail remarquable fait par cette association qui a un foyer qui se trouve en plein dans le quartier Sainte-Anne, à l'emplacement de l'ancienne salle Concordia que bon nombre d'anciens Amiénois connaissent bien. Ce centre d'hébergement s'est intégré dans le quartier d'une manière remarquable avec de nombreux bénévoles habitant le quartier qui viennent rencontrer le public et faire en sorte qu'il y ait de vrais échanges humains entre ces personnes qui sont au bord du chemin pour des raisons diverses et variées et puis les habitants qui ont plus de chance, au moins à un instant t.

Vous le voyez : les biens de la ville sont utilisés à bon escient. En revanche, ne comptez pas sur la ville d'Amiens pour accepter qu'un collectif sans statut juridique mette à disposition des logements indignes pour les personnes en difficulté, même si cela part d'une bonne intention. Chacun a droit à la dignité et il n'est pas question de transformer la ville en marchand de sommeil.

Vous le voyez : nous agissons avec des mesures concrètes et je tiens à saluer le travail mené par les services du CCAS sous la direction de Madame GIRARD, les équipes sociales des différentes institutions, à commencer par nos équipes sociales bien sûr et celles du conseil départemental, et

les bénévoles des associations caritatives qui donnent de leur temps et de leur personne pour accueillir ceux que la vie n'a pas favorisés.

Je vous remercie.

Je passe maintenant la parole, pour la dernière question orale, à Monsieur HUTIN ou à Madame LEPRESLE, pour une question orale qui est présentée par les seuls élu-e-s du groupe Les Écolos d'Amiens.

M. HUTIN : Oui, merci Madame la Maire.

C'est une question effectivement légitime qui a déjà fait l'objet de débats, enfin de publications dans la presse, dans le courrier des lecteurs, des réponses qui n'ont pas été apportées et qui nécessitent une transparence.

C'est avec un certain étonnement que nous avons appris le déplacement officiel d'une partie de votre cabinet lors de la cérémonie du concours Eurovision de la chanson qui se déroulait au Portugal.

Cet événement très populaire de variété est suivi par des millions de personnes et témoigne de toute la diversité des cultures européennes. Chaque fois, la France met en valeur un de ses talents et nous avons eu l'honneur cette année de voir un Amiénois y participer avec un titre particulièrement émouvant sur la condition contemporaine des réfugiés.

Si nous n'avons rien contre l'héliotropisme des membres de votre cabinet, nous considérons qu'il eut été plus opportun de proposer d'abord à des élus peut-être ou par défaut à une famille amiénoise, modeste ou appartenant déjà au fan-club du groupe par exemple, de se rendre à Lisbonne pour y soutenir avec davantage de légitimité encore le rayonnement artistique d'Amiens.

Le groupe ayant déjà été reçu à l'hôtel de ville, en quoi ce voyage de membres du cabinet et de leurs familles a participé au « rayonnement » d'Amiens comme l'a affirmé dans la presse votre directeur de cabinet ?

Qui plus est, à l'heure où de plus en plus de concitoyens manifestent un manque de confiance, voire un rejet des responsables politiques en raison de certaines pratiques, où vous demandez de plus en plus d'efforts aux agents, même malades, ne faudrait-il pas plutôt rechercher une transparence et une exemplarité dans l'utilisation des deniers publics ?

Madame la Maire, pourquoi avez-vous autorisé ce déplacement et pouvez-vous nous indiquer son montant et quelles dépenses ont été prises en charge par notre collectivité ?

Merci pour votre réponse.

MME FOURÉ : Je vous remercie d'avoir posé cette question qui va me permettre en effet de vous dire un peu ce que je pense sur un sujet qui certes vous intéresse mais ne me semble pas mériter toute l'attention que vous y portez. Cependant, nous sommes en démocratie et donc je répondrai à la question avec plaisir.

En tant que maire de notre ville, je suis régulièrement invitée à tout type de manifestation, qui plus est lorsque des Amiénoises et des Amiénois s'illustrent dans une compétition ou un événement.

Lorsque ces manifestations ont lieu hors de notre ville, je m'y rends dans la mesure du possible afin de soutenir celles et ceux qui participent au rayonnement d'Amiens et de sa métropole.

Ce fut par exemple le cas lorsque je suis allée à Marseille, en janvier 2015, soutenir les Gothiques avec Alain GEST et Guillaume DUFLOT dans le cadre de la finale de la Coupe de France de hockey sur glace que nous avons perdue contre Rouen. En mai 2017, à Reims, avec un certain nombre d'élus afin d'assister au dernier match de championnat de la saison de Ligue 2 au terme duquel l'ASC a accédé à la Ligue 1 à la 96^e minute. Ou encore en novembre dernier, à Cascais, au Portugal déjà, avec Margaux DELÉTRÉ, pour la cérémonie d'attribution du label « Capitale européenne de la jeunesse 2020 » que nous avons remporté.

Le 63^e concours Eurovision de la chanson a eu lieu du 8 au 12 mai à Lisbonne. La France fut cette année représentée par le duo Madame Monsieur composé d'Émilie SATT, originaire de Vence, et de l'Amiénois Jean-Karl LUCAS avec leur chanson intitulée *Mercy*.

Suite à leur qualification par les téléspectateurs de France 2, je le rappelle, et de l'émission destination Eurovision, l'ambassade de France au Portugal avait décidé d'organiser une réception durant l'événement et m'y a gentiment invitée. Or, je n'étais pas disponible ce week-end-là et j'ai donc décidé de m'y faire représenter par mon directeur de cabinet ainsi que par la cheffe de mon cabinet.

Je tiens à préciser que la collectivité a pris en charge leurs frais d'hôtel, mais uniquement le billet d'avion aller-retour du directeur de cabinet, la cheffe de cabinet étant déjà sur place car elle était en vacances au Portugal, d'où elle est originaire. Certains d'entre vous le savent probablement. Ses frais de déplacement n'ont donc pas été réglés par la ville, si vous voulez qu'on précise jusqu'au bout les choses puisque tout est évidemment transparent.

J'ajoute que mon directeur de cabinet et ma cheffe de cabinet n'ont émis aucune note de frais pour leur restauration sur place. Les deux personnes qui les accompagnaient ont quant à elles réglé la totalité de leur séjour sur leurs fonds personnels.

J'ajoute qu'au vu des prix élevés pratiqués pour assister à la finale du samedi soir, les services de la collectivité ont préféré leur financer deux places pour les répétitions opérées dans les conditions du direct le samedi midi et dont les tarifs d'accès sont plus conformes au prix d'un concert classique. Si ça vous intéresse, je pourrai même vous dire le montant des places en question. Le directeur et la cheffe de cabinet ont ainsi assisté à la seconde demi-finale et à la finale au sein du village de l'Eurovision situé au cœur de Lisbonne dont l'accès est gratuit, dans la limite des places disponibles.

Enfin je terminerai par trois petites remarques.

Vous parlez d'héliotropisme. Sachez que le 63^e concours Eurovision de la chanson avait lieu à Lisbonne car le Portugal avait remporté l'édition 2017 en Ukraine. Comme il est de coutume, sauf exception, la nation gagnante accueille le concours l'année suivante.

Sachez pour la petite histoire qu'il a fait plus beau et chaud à Amiens ce week-end-là et que si le concours avait eu lieu en Estonie ou en Islande, la ville d'Amiens y aurait été représentée de la même façon ! Il y a des limites au cynisme, cher collègue du groupe écolo !

Vous me suggérez qu'il aurait fallu proposer le déplacement à une famille modeste ou à des membres du fan-club du duo Madame Monsieur. En quoi ces personnes auraient-elles été légitimes

pour représenter le maire d'Amiens au sein d'une ambassade de la République, dans un état membre de l'Union européenne ?! Nous ne sommes pas dans un concours téléphonique sur NRJ, mais à l'hôtel de ville d'Amiens ! Il y a des limites à la démagogie, cher collègue du groupe écolo !

Pour continuer, il y aurait beaucoup à dire sur les déplacements et participations à divers colloques ou congrès de certains élus sous la précédente municipalité.

Vous attaquez sans doute le concours Eurovision de la chanson car celui-ci est connoté d'une image parfois un peu désuète dans l'opinion publique française, contrairement à l'adhésion qu'il suscite en Scandinavie par exemple.

Si je m'accorde à dire qu'il ne s'agit pas là de culture mais de divertissement, sachez qu'il y a des limites au boboïsme, cher collègue du groupe écolo ! Mon rôle est de soutenir tous les Amiénois dès qu'ils portent un maillot dont le prestige rejaillit sur notre cité !

Pour terminer, j'adresse toutes mes félicitations au duo Madame Monsieur qui, malgré une 13^e place un peu injuste, ont su délivrer un message universel de paix et de fraternité devant 200 millions de téléspectateurs répartis à travers toute l'Europe continentale, le Proche-Orient et l'Australie.

Comme le disait mon homologue de Paris, Anne HIDALGO : « Madame Monsieur véhicule les valeurs de la France que j'aime ». Oui, de belles valeurs et dans la voix d'un Amiénois qui n'hésite pas à dire qu'il est Amiénois et à porter haut et fier ses origines ! J'en suis pour ma part extrêmement fière et reconnaissante.

Je vous remercie pour votre attention et je vous donne rendez-vous le 28 juin à 18 heures. La séance est levée.

(Applaudissements)

La séance est levée à 20 h 42.



Madame le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Brigitte Fouré".

Brigitte FOURÉ